

# LE KIOSQUE



VILLE DE LORETTE // 3<sup>e</sup> TRIMESTRE / 30 SEPTEMBRE 2023 // N°124 // N° I.S.S.N. 1141- 474X



## C'EST LA RENTRÉE !

### ZOOM

Inauguration du Parc L. Aragon  
Forum des associations  
Challenge de la Municipalité

// 13-17

### CADRE DE VIE

Le Théâtre du Canal

// 36-37

### VIE QUOTIDIENNE

La nouvelle équipe  
de la Police Municipale

// 40-41

## LA RENTRÉE DES CLASSES

Même si l'été a décidé de jouer les prolongations, les vacances sont terminées et les petits Lorettois ont repris le chemin de l'école. Dans la cour, de la joie, des sourires mais aussi un peu d'appréhension... un fabuleux mélange d'émotions qui fait de ce premier jour un moment unique pour les enfants et les parents.

// 31-33



## VOTRE MAIRIE

### Hôtel de ville

Place du III<sup>e</sup> Millénaire  
42420 LORETTE

Tél. : 04 77 73 30 44

Fax : 04 77 73 40 33

E-mail : [mairie@ville-lorette.fr](mailto:mairie@ville-lorette.fr)

Site internet : [www.ville-lorette.fr](http://www.ville-lorette.fr)

### Horaires d'ouverture :

du lundi au vendredi\*  
de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30

**\*FERMÉ LE MARDI APRÈS-MIDI**

## LE KIOSQUE

Ville de Lorette

**Bulletin d'informations  
trimestriel**

**Directeur de la publication :**

**Gérard Tardy, Maire**

**Chargée de la communication  
pour le Kiosque :**

**Marcelle Célibert,**

Conseillère municipale déléguée

E-mail : [kiosque@ville-lorette.fr](mailto:kiosque@ville-lorette.fr)

**Conception graphique :**

**Sophie Prévost**

[www.sographie.com](http://www.sographie.com)

Tél : 06 12 65 16 75

**Impression :**

**SUD OFFSET**

Tél : 04 77 80 03 76

Dépôt légal : 3<sup>e</sup> trimestre 2023

Tirage moyen : 2 650 exemplaires



## HALTE LÀ !

En France, depuis les émeutes de juillet 2023, c'est pire que la « chienlit » de 1968 !

**Allons-nous rester encore longtemps sans réagir ?**

**À** cette époque, ce sont d'abord nos étudiants qui sont descendus dans la rue avec la volonté de tout réformer depuis nos institutions jusqu'à l'amour libre... Sur ce point nous pouvons constater où nos mœurs sont tombés...

**En fait, nos braves étudiants plein d'ardeur devaient tout reconstruire, finalement ils ont pratiquement tout cassé.**

Nos étudiants de 1968 sont devenus adultes, certains ont adhéré aux partis politiques partisans (dit « de gouvernement »), d'autres sont devenus professeurs, donc formateurs de bonne conscience et inévitablement ils sont arrivés au pouvoir pour nous gouverner. Les résultats sont là, ils ont continué à tout casser. S'il fallait citer des noms, il n'y aurait rien de plus facile. Mais les mémoires sont encore fraîches...

**Vous le voyez,  
la boucle est bouclée !**

**Ainsi depuis 1968 la France, d'année en année, s'enfoncé dans le chaos petit à petit. Les émeutes de juillet dernier ne sont que le prélude d'une prochaine grosse catastrophe.**

Il faut bien prendre conscience et je vous l'écris depuis 34 ans, les gouvernements qui se sont succédé depuis celui de Georges POMPIDOU, il y a plus de 50 ans, ont petit à petit « baissé les culottes » au lieu de faire régner l'ordre et la discipline. Le résultat est là !

Un exemple, comme les fils à papa se faisaient exempter du service national, au lieu de rétablir l'ordre, Jacques CHIRAC en 1996, alors Président de la République a fait supprimer le service militaire obligatoire, tuant cet esprit de discipline qui en sortait, tuant au passage l'esprit patriote.

Ils se sont toujours fait élire en faisant des promesses qu'ils savaient qu'ils ne pourraient pas tenir, histoire de se faire élire.

**Et ça continue... Monsieur Emmanuel MACRON avec son « quoi qu'il en coûte » en est la démonstration même.**

Le dernier budget équilibré de la FRANCE fut celui du gouvernement Georges POMPIDOU, il y a plus de 50 ans.

Aujourd'hui la FRANCE est à 3 000 milliards de dettes, mais pour nos inconscients de gouvernants actuels, ça ne suffit pas. Il faut continuer à tout faire disparaître de notre fierté de travailler pour gagner normalement sa vie. Ils préfèrent distribuer des chèques qui tuent l'envie de travailler. Ils continuent à faire disparaître nos richesses patrimoniales et industrielles, toujours dans le but de tout détruire.

Charles de Gaulle voulait réaliser l'EUROPE des Nations. Depuis, il faut tuer les nations avec la génération de 1968, car elles maintiennent des peuples fiers d'eux-mêmes et de leurs cultures, alors que nos soixante-huitards sont

des adeptes de la mondialisation au profit du grand capital où l'HOMME devient un numéro, une bête de somme qui ne doit pas se rebeller pour protéger sa famille, ses intérêts, son patrimoine.

Pour tuer tout cela, sous des aspects de belles vertus pacifiques, ils vous imposent dans le discours immédiat, la mondialisation en passant d'abord par une EUROPE Fédérale comme le prêche Emmanuel MACRON. Pour y arriver, il faut casser le niveau de nos salaires pour être compétitif. La volonté Européenne et Française d'accueillir une immigration à 90% de populations venues d'AFRIQUE contribue à cela. À cet égard, il faut savoir que tout est organisé par l'EUROPE, depuis les bateaux collecteurs de ces pauvres malheureux clandestins jusqu'aux arrangements avec la mafia des passeurs qui font ce commerce.

Ainsi, sauf les aveugles et celles et ceux qui sont de mauvaise foi pour s'en rendre compte, force est de constater que le grand remplacement est en train de se faire. Personnellement je respecte profondément les humains quel que soit leur couleur de peau ou leur religion, à condition qu'ils respectent nos lois, nos valeurs et nos traditions. Pour nos adeptes du politiquement correct et de la bien-pensance, très bientôt, à cette cadence, être de couleur de peau blanche sera une tare.

## **Voilà ce qui nous attend très bientôt.**

**Pourtant la France a toujours accueilli des travailleurs étrangers, mais leur arrivée était conditionnée à l'obtention d'un contrat de travail.**

La situation a commencé à s'aggraver en 1976 sous la présidence de Valéry Giscard D'Estaing. Comme lui, les parlementaires qui avaient approuvé le regroupement familial porte une lourde responsabilité sur ce début du grand remplacement.

Aujourd'hui avec l'immigration notamment clandestine, nos dirigeants amplifient le grand remplacement. Certes, dans leurs grandes vertus, nos gouvernants vous expliquent que l'immigration actuelle est une chance pour la FRANCE ?

## **Mais de quelle chance nous parle-t-on ?**

Sans évoquer que certains quartiers de la France deviennent des coupe-gorges.

Récemment il a été publié que l'immigration nous coûtait 54 milliards d'euros pour quelques milliers de clandestins, alors que pendant ce temps plusieurs millions de français sont en-dessous du seuil de pauvreté. La Bible ne dit-elle pas : « La charité bien ordonnée commence par soi-même ».

**Vous le voyez nos gouvernants nous prennent littéralement pour des imbéciles, pour ne pas dire autre chose.**

Avec une telle invasion, ces nouvelles populations créent une

population en sécession. Beaucoup d'entre elles, refusent de s'intégrer et d'épouser notre style de vie et nos mœurs.

Charles de Gaulle disait :

*« Si une communauté n'est pas acceptée, c'est parce qu'elle ne donne pas de bons produits, sinon elle est admise sans problème.*

*Si elle se plaint de racisme à son égard, c'est parce qu'elle est porteuse de désordre.*

*Quand elle ne fournit que du bien, tout le monde lui ouvre les bras.*

*Mais il ne faut pas qu'elle vienne chez nous pour imposer ses mœurs. »*

Georges MARCHAIS, grand communiste devant l'éternel, était réaliste. Déjà il dénonçait l'arrivée de trop de travailleurs étrangers. D'autres, très récemment déclaraient : Pierre BROCHAND « le pronostic vital du Pays était engagé », qu'était en jeu « la continuité historique du peuple Français (Malika SOREL), « qu'une seconde société s'insérait dans la nôtre dans le but de faire sécession » (Elisabeth BADINTER).

**A qui la faute ? Elle revient toujours à tous les gouvernements qui ont eu la lâcheté de « baisser les culottes » au lieu de faire appliquer nos grands pouvoirs régaliens.**

Cependant Georges FENECH, député honoraire et ancien magistrat, dénonce dans son dernier livre intitulé : *L'ensauvagement de la France. La responsabilité des juges et des politiques*, il écrit : « Je nous accuse d'impuissance et de non-assistance à civilisation en danger. Je nous accuse juges et politiques, d'impuissance coupable. ».

Je sais qu'une très large majorité des Lorettoises et des Lorettois ne tolèrent pas la décadence dans laquelle la France s'enfoncé chaque jour davantage.

Vous l'avez manifesté en répondant instantanément massivement le 3 juillet dernier à l'appel de l'Association des Maires de France pour se rassembler devant l'Hôtel de Ville Place du III<sup>e</sup> Millénaire pour ce moment républicain et dire NON aux émeutes et à la violence.

A cette occasion vous avez été nombreux à nous demander que leur colère ne s'arrête pas là et que le Président de la République soit saisi.

Un vœu a été réfléchi et proposé au conseil municipal du 25 juillet dernier (voir pages 5 à 7). Ce dernier a été approuvé à l'unanimité des membres du conseil municipal du groupe ALLIANCE POUR LORETTE, nos opposants du groupe LIBRES D'AGIR POUR LORETTE avaient préféré partir en vacances.

À bon entendeur, Salut !

*Le Maire Gérard Tandy*



ÉDITORIAL ..... // 2-3  
 SOMMAIRE ..... // 4

## CONSEIL MUNICIPAL

CM du 25 juillet 2023 ..... // 5-8  
 CM du 21 septembre 2023 ..... // 9-12

## ZOOM

Inauguration du Parc Louis Aragon ..... // 13-15  
 Forum des associations ..... // 16  
 Challenge de la Municipalité ..... // 17  
 Le Salon des artistes Lorettois ..... // 18

## SOLIDARITÉ

CCAS : Présentation de Virginie Kergot /  
 La bourse de balayage ..... // 19  
 CCAS : Les fêtes de fin d'année ..... // 20-21  
 Don du sang / Dynamic Club ..... // 22  
 Aide alimentaire / Plaisir de chanter ..... // 23

## SANTÉ

Le monoxyde de carbone /  
 Octobre rose ..... // 24

## ENFANCE

Le Réseau Petite Enfance (RPE) ..... // 25-27  
 Le Pôle Jeunesse ..... // 28-30  
 La rentrée des classes ..... // 31-33  
 École Notre Dame / Le Centre social ..... // 34

## CADRE DE VIE

Opération Façades ..... // 35  
 Le Théâtre du Canal ..... // 36-37

## VIE QUOTIDIENNE

Les travaux des quartiers ..... // 38-39  
 La Police Municipale ..... // 40-41  
 La Baignade Naturelle de Lorette ..... // 42

## CULTURE

La médiathèque Yves Duteil ..... // 43  
 La fête de lumières ..... // 44  
 La saison culturelle ..... // 45

## ASSOCIATIONS SPORTIVES ET CULTURELLES

Université Pour Tous ..... // 46  
 Tennis club de Lorette /  
 Basket Club de Lortete ..... // 47  
 Karaté Club de Lorette ..... // 48  
 Corps et Jazz / Sporting Club ..... // 49

## EXPRESSION DES ÉLUS

Expression des élus ..... // 50

INFORMATIONS PRATIQUES ..... // 51  
 AGENDA ..... // 52

## CONSEIL MUNICIPAL / MARDI 25 JUILLET 2023

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que deux anciens conseillers municipaux sont récemment décédés. Il s'agit de Madame MARION Thérèse qui a été conseillère municipale de la majorité actuelle de 2001 à 2008, puis de 2008 à 2014 où elle a été déléguée au secteur Eau et Assainissement. De 2014 à 2020, elle était déléguée au quotidien et à la Médiathèque. Fatiguée, Thérèse MARION n'avait pas souhaité se représenter au renouvellement des mandats de 2020.

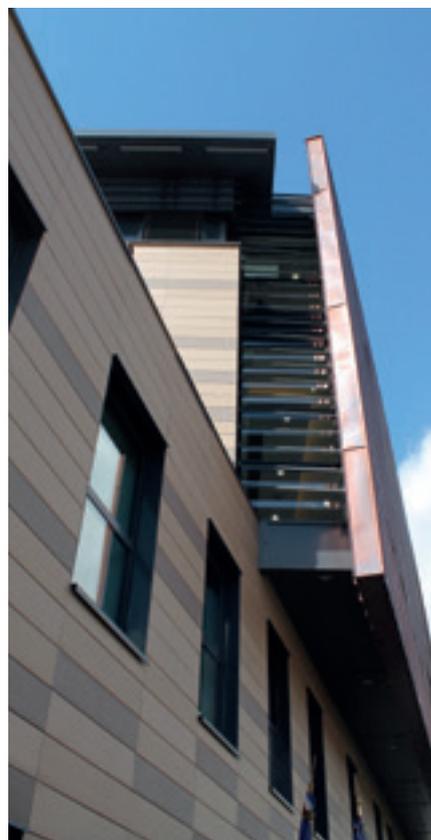
Monsieur le Maire a cité le décès également de Madame Brigitte STOUVENEL-VACHER qui a été tête de liste d'opposition de LORETTE AUTREMENT lors du renouvellement des mandats en 2008. Elle a siégé 2 ans avant de démissionner.

Comme il a toujours été de rigueur lors des décès d'anciens membres du conseil municipal et en mémoire du travail fait au service de la Commune, Monsieur le Maire a invité les membres du conseil municipal à respecter une minute de silence.

### ■ VŒU À M. EMMANUEL MACRON, PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, POUR QU'IL RÉTABLISSE LA PAIX CIVILE ET QU'IL LA MAINTIENNE CONFORMÉMENT À SES POUVOIRS RÉGALIENS DÉFINIS DANS LA CONSTITUTION

Monsieur le Maire tient à saluer les très nombreux Lorettois qui se sont rassemblés devant l'Hôtel de Ville à l'occasion de cet appel de l'Association des Maires de France. Le nombre de Lorettois était très important par rapport à la taille de la commune. M. le Maire prend l'exemple de Rive-de-Gier, 5 fois plus grosse que notre commune, où il n'y avait pas plus de personnes qu'à Lorette devant la Mairie. A Saint-Chamond, pourtant 8 fois plus peuplée que Lorette, il n'y avait que le double de personnes réunies. Les Lorettois sont venus manifester leur ras-le-bol et ne tolèrent pas ce qui s'est passé en France.

Dans les discussions qui ont suivi ce rassemblement très républicain, de nombreux lorettois se sont adressés au Maire et à ses adjoints pour leur dire de ne pas s'arrêter à ce rassemblement, et qu'il convenait de saisir le Président de la République pour qu'il entende leurs réclamations. La Ville de Lorette n'a pas échappé aux dégâts commis par les émeutiers même s'ils ont été en proportion, beaucoup plus faibles que ceux des communes voisines comme Rive-de-Gier où il y a eu une tentative de brûler l'Hôtel de Ville, tout comme à la Ricamarie, et à Saint-Etienne où il y a eu énormément de dégâts.



Monsieur le Maire vous informe que plusieurs Lorettoises et Lorettois dont un groupe qui s'est adressé à lui à l'occasion du rassemblement du lundi 3 juillet dernier organisé devant l'Hôtel de Ville à l'initiative de l'Association des Maires de France, lui ont demandé de soumettre un vœu au Conseil Municipal qui exprime auprès du Président de la République leur ras-le-bol d'avoir eu à subir l'état d'émeutes que notre commune et la France viennent de vivre.

Monsieur le Maire vous propose :

1. d'approuver le vœu ci-dessous pour le rétablissement de la paix civile de son maintien par Monsieur le Président de la République conformément à ses pouvoirs régaliens définis dans la Constitution ;
2. de le transmettre à Monsieur le Président de la République.
3. d'en adresser une copie pour leur information à :
  - Monsieur le Ministre de l'Intérieur ;

- Monsieur le Préfet de la Loire ;
- Monsieur le Président de l'Association des Maires de France ;
- Mesdames et Messieurs les parlementaires de la Loire, sénateurs et députés ;
- Monsieur le Président de l'AMF 42 ;
- Mesdames et Messieurs les Maires de la Loire.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la proposition de son Président.*



**Monsieur Emmanuel MACRON**  
**Président de la République**  
**Palais de l'Élysée**  
**55 rue du Faubourg-Saint-Honoré**  
**75008 Paris**

## VŒU À MONSIEUR EMMANUEL MACRON

Monsieur le Président de la République,

Nous les membres du Conseil Municipal qui approuvons ce vœu,

Nous les très nombreux Lorettoises et Lorettois qui sommes demandeurs de ce vœu,

Nous nous adressons à vous pour manifester notre totale désapprobation sur notre constat de la désagrégation des valeurs de la République Française, de ses Institutions, de ses Grands Pouvoirs Régaliens et de tout ce qui faisait jadis l'honneur et la gloire de la France.

Vous et votre gouvernement, êtes les héritiers de près de 50 ans de laxisme des présidents de la République et de leurs gouvernements qui vous ont précédé et vous continuez à adopter les mêmes façons de faire avec l'absence de décisions autoritaires telles, qu'elles puissent être dissuasives pour les parents d'enfants mineurs trouvés après 21 heures dans les rues. Ces derniers devraient être considérés comme abandonnés et conduits au Commissariat de police.

La situation, aujourd'hui, est devenue trop grave et trop dangereuse pour notre sécurité et nos biens, pour ne pas vous signifier que vous devez siffler la fin des destructions.

Pour cela, nous voulons que vous usiez de vos Grands Pouvoirs Régaliens pour faire régner l'ordre et la discipline à toutes les populations vivant sur notre territoire.

Nous dénonçons les destructions et les violences de ces derniers jours d'émeutes. Ces faits n'ont pas été commis par des éléments conscients de leurs faits et actes, mais atteints d'une folie destructrice.

Nous dénonçons le peu d'autorité avec laquelle votre gouvernement a géré cette situation d'émeutes.

Nous aurions salué que votre gouvernement, qui sait démontrer sa force de gérer sans le vote de l'Assemblée Nationale par l'usage répétitif de l'article 49.3, sache, dès le deuxième jour des émeutes déclarer un couvre-feu à partir de 21 heures à toutes les populations à l'exception des services d'urgence tels que santé, pompiers, forces de l'ordre, responsables élus ou bien fonctionnaires en charge d'assurer les missions qui leur sont dévolues.

Nous ressentons l'urgence, Monsieur le Président de la République, à ce que Votre Haute Autorité Régaliennne soit assurée car le calme actuel ne durera vraisemblablement que le temps des vacances. Il ne tardera pas de réexploser beaucoup plus durement. En effet, nous savons par « la radio de la rue », que ce sont les dealers qui ont sifflé la fin provisoire des émeutes.

Pour la plupart, les familles de ces jeunes casseurs, ne leur ont enseigné aucun respect de l'autorité et des lois de la République. Cela, cette jeunesse le clame à voix haute !

Tout leur est permis !

Plus vous attendez pour faire « claquer les galoches » de ces voyous et de leurs parents responsables, plus la catastrophe sera grande.

Dans cette attente, il y va du salut de la France.

**Le Maire, Gérard Tardy**



Le Chef de Cabinet  
du Président de la République

N° PDR/CP/BEAR/A110123

Mairie de Lorette  
Reçu, le

31 AOÛT 2023

Monsieur Gérard TARDY  
Maire de Lorette  
HÔTEL DE VILLE  
PLACE DU III<sup>ème</sup> MILLÉNAIRE  
42420 LORETTE

Paris, le 29 août 2023

Monsieur le Maire,

Le Président de la République a bien reçu la correspondance que vous avez souhaité lui faire parvenir, accompagnée d'une délibération de votre conseil municipal.

Sensible à votre démarche, le Chef de l'État m'a confié le soin de vous en remercier et de vous assurer de toute l'attention avec laquelle il a été pris connaissance de vos attentes et observations sur les mesures à prendre en réponse aux violences urbaines qui se sont déroulées au début de l'été.

Soyez certain de la mobilisation pleine et entière de Monsieur Emmanuel MACRON et du Gouvernement pour soutenir les communes, mais aussi les commerçants, touchés par ces actes qu'aucune colère ne saurait justifier au sein de notre République. Le Président de la République a dans cette optique lancé plusieurs chantiers prioritaires pour proposer dès cet été des solutions concrètes permettant d'éviter qu'une situation similaire puisse se reproduire.

Dans ce contexte, je n'ai pas manqué de transmettre votre courrier à Monsieur Gérard DARMANIN, ministre de l'intérieur et des outre-mer, et à Madame Sabrina AGRESTI-ROUBACHE, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Intérieur et des outre-mer et du ministre de la transition écologique et de la Cohésion des territoires, chargée de la ville, en leur demandant de vous tenir directement informé de la suite susceptible d'être réservée à votre intervention.

Le préfet de la Loire est par ailleurs informé.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Brice BLONDEL



PRÉSIDENTIE DE LA RÉPUBLIQUE  
PALAIS DE L'ÉLYSÉE — 55, RUE DU FAUBOURG-SAINT-HONORÉ, 75001 PARIS

Afin de contribuer au respect de l'environnement, la Présidence de la République vous invite à privilégier l'envoi de vos correspondances par courriels sur le site [www.elysee.fr](http://www.elysee.fr), rubrique « écrire au Président ».

Imprimé sur papier recyclé pour préserver notre planète.



### ■ CONVENTION RELATIVE À LA PROPRIÉTÉ ET AUX CONDITIONS D'HÉBERGEMENT, D'ENTRETIEN, DE SOINS, DE NOURRITURE ET D'ASSURANCE D'UN CHIEN DE PATROUILLE AFFECTÉ AU SERVICE POLICE MUNICIPALE

*Monsieur le Maire vous informe qu'un agent cynophile a été recruté le 3 juin 2023 au service de la Police Municipale. Celui-ci est détenteur d'un chien.*

Conformément à l'article R. 511-34-1 du Code de la Sécurité Intérieure (CSI), le chien doit être acquis par la collectivité, laquelle en détiendra alors la propriété s'agissant des brigades cynophiles constituées après le 21 février 2022,

Par ailleurs, en application de l'article 511-34-5 du CSI, l'hébergement du chien est assuré par la Commune si elle dispose d'un chenil. A défaut, à titre dérogatoire, le chien de patrouille peut être hébergé par un maître-chien, dans les conditions prévues par une convention entre lui et la collectivité, précisant notamment les modalités d'indemnisation de l'agent et de prise en charge des frais d'entretien, de soins, de nourriture et d'assurance de l'animal, et ce afin d'éviter de rompre le lien affectif qui s'est installé entre le maître-chien et l'animal et de dispenser la collectivité de la construction d'un chenil.

Par ailleurs, un délai réglementaire allant jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2024 est prévu pour

mettre les modalités d'hébergement des chiens de patrouille en conformité avec la nouvelle réglementation. Cela doit permettre aux communes de disposer d'un délai suffisant pour déterminer avec leurs agents les conditions d'hébergement de l'animal.

En conséquence, Monsieur le Maire vous propose, de bien vouloir :

1. **Créer une unité cynophile** au sein de la Police Municipale de la Lorette ;
2. **Approuver le principe de l'acquisition d'un chien de patrouille à titre gratuit** et la conclusion d'une convention avec le maître-chien fixant notamment les modalités d'indemnisation de l'agent et de prise en charge des frais d'entretien, de soins, de nourriture et d'assurance de l'animal ;
3. **L'autoriser** lui ou un adjoint dans l'ordre du tableau en cas d'absence à signer la convention ainsi que tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la délibération.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la proposition de son Président.*



*Monsieur le Maire précise que le chien est déjà très efficace pour faire respecter la discipline et notamment à la Baignade Naturelle. Les jeunes turbulents ont été véritablement dissuadés par la présence du chien et l'ont fait savoir à leurs amis.*

### ■ RÈGLEMENT DE SERVICE UNIQUE POUR LES SERVICES PUBLICS COMMUNAUX EN DIRECTION DE L'ENFANCE

*Ce point est présenté par Madame BONNARD Joëlle*

Monsieur le Maire vous rappelle que la Commune dispose de services publics facultatifs en lien avec l'accueil des enfants : périscolaire, accueil de loisirs, temps d'activités péri-éducatives, restauration et transport scolaire.

La Commune par délibération n°2022-06-80 en date du 22 juin 2022 modifiée par avenant n°1 en date du 13 décembre 2022 avait adopté un nouveau règlement unique pour les services publics communaux en direction de l'enfance.

En effet, les nouvelles modalités de détermination des tarifs communaux et la mise à disposition programmée

d'un portail Familles avaient nécessité d'adapter légèrement ce règlement dans l'attente de sa mise en place effective.

Le portail Familles est désormais opérationnel. Un nouveau règlement doit permettre de l'intégrer entièrement dans le fonctionnement des services susmentionnés notamment les onglets « inscriptions »

Le règlement intérieur unique explique aux familles les règles de fonctionnement et d'organisation de ces services, les modalités de règlement des factures, ainsi que les règles de comportement à respecter par les enfants.

Monsieur le Maire vous propose donc :

1. **d'accepter les clauses du présent règlement** de service unique pour les services publics communaux en direction de l'enfance à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023 ;
2. **de l'autoriser** à le signer ;
3. **de le remettre à chaque famille**, qui inscrirait ses enfants aux services municipaux susmentionnés.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la proposition de son Président.*

### ■ ADMISSION EN NON-VALEUR ET CRÉANCES ÉTEINTES

Monsieur le Maire vous informe que Madame la Trésorière de Firminy n'a pas pu recouvrer les titres de recettes suivants :

#### POUR LE BUDGET GÉNÉRAL

- Titre n°2019-406 pour l'année 2019, à l'encontre d'un propriétaire d'un véhicule en fourrière pour un montant de 156,79 € ;
- Titre n°2021-470 pour l'année 2021, à l'encontre d'un propriétaire d'un véhicule en fourrière pour un montant de 342,78 € ;
- Titre n°2019-409 pour l'année 2019, à l'encontre d'un propriétaire d'un véhicule en fourrière pour un montant de 342,78 € ;
- Titre n°2022-T-225 pour l'année 2022, à l'encontre d'un propriétaire d'un véhi-

cule en fourrière pour un montant de 342,78 € ;

Ces créances irrécouvrables correspondent à des titres émis par la Commune mais dont le recouvrement ne peut être mené à son terme par le comptable public en charge du recouvrement. L'admission en non-valeur des créances doit être décidée par le Conseil Municipal dans l'exercice de sa compétence budgétaire.

Elle est demandée par le comptable lorsqu'il rapporte les éléments propres à démontrer que malgré toutes les diligences qu'il a effectuées, il ne peut pas en obtenir le recouvrement.

Cette procédure correspond à un seul apurement comptable.

Monsieur le Maire tient à vous préciser sur le fait, que même si cela s'avérera sans

doute très difficile que l'admission en non-valeur prononcée par la Commune ne met pas obstacle à l'exercice des poursuites. En effet, les décisions prises, n'éteignent pas la dette des redevables. Les titres émis gardent leur caractère exécutoire et l'action en recouvrement demeure possible dès qu'il apparaîtra que les débiteurs reviendront à « meilleure fortune ».

**Madame la Trésorière demande, en conséquence, l'admission en non-valeur de la somme de 1 185,13 €.**

Monsieur le Maire vous propose d'accéder à sa demande.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la proposition de son Président.*

### ■ CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE PERSONNELS COMMUNAUX AUPRÈS DU C.C.A.S.

La loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 prévoient que les fonctionnaires territoriaux peuvent faire l'objet, d'une mise à disposition au profit des collectivités territoriales ou établissements publics en relevant et notamment les centres communaux d'action sociale.

Monsieur le Maire vous rappelle que par délibération du Conseil municipal n°2020-10-82 en date du 1<sup>er</sup> octobre 2020, il a été approuvé la mise à disposition à titre gratuit de deux agents de la Ville de Lorette au profit du C.C.A.S. pour une durée d'un an renouvelable avec une durée maximale de trois ans, et un temps de travail cumulé de 24 heures par semaine annualisées, avec effet au 1<sup>er</sup> novembre 2020. Une convention pour la mise à disposition de deux agents communaux, et des moyens matériels nécessaires (mobiliers, fournitures administratives, poste informatique...) aux agents considérés pour l'exercice de ses missions, auprès du C.C.A.S. a été établie et signée. Cette convention arrive donc à échéance le 31 octobre 2023.

Monsieur le Maire précise que lorsque la mise à disposition donne lieu à remboursement, une simple information

du Conseil Municipal est nécessaire. Dans le cas où l'organisme d'accueil ne souhaite pas rembourser d'un commun accord la collectivité d'origine, la rémunération du fonctionnaire mis à disposition ainsi que les cotisations et contributions y afférentes, une délibération du Conseil Municipal est nécessaire, dans la mesure où cette mise à disposition entre dans le cadre des dérogations aux remboursements prévues par la loi.

En effet, il peut être dérogé à l'obligation de remboursement lorsque la mise à disposition intervient entre une Commune et son CCAS.

Les conditions de la mise à disposition ont été précisées par une convention entre la collectivité et l'organisme d'accueil dont la durée ne peut légalement excéder trois ans. La mise à disposition est prononcée par arrêté de l'autorité territoriale, après accord de l'agent intéressé.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, la mise à disposition d'un fonctionnaire ne nécessite plus au préalable l'avis de la Commission Administrative Paritaire.

Monsieur le Maire précise que la mise à disposition gracieuse de locaux de la commune au CCAS fait l'objet d'une autre autorisation dans le cadre des

délégations de pouvoirs que le Conseil Municipal lui a consenti par délibération en date du 13 mai 2023. La Commune de Lorette s'engage également à ne pas refacturer les charges liées à l'occupation de ces locaux (ménage, maintenance...).

Monsieur le Maire vous propose :

- 1. de renouveler la mise à disposition à titre gratuit de deux agents de la ville de Lorette au profit du C.C.A.S.** pour une durée d'un an renouvelable avec une durée maximale de trois ans, et un temps de travail cumulé de 24 heures par semaine annualisées, avec effet au 1<sup>er</sup> novembre 2023 ;
- 2. de l'autoriser à signer la convention** pour la mise à disposition de deux agents communaux auprès du C.C.A.S. Cette convention sera suivie d'arrêtés individuels de mise à disposition auquel elle sera annexée ;
- 3. de mettre à disposition du CCAS, et de manière gracieuse, les moyens matériels nécessaires (mobiliers, fournitures administratives, poste informatique...) à l'agent pour l'exercice de ses missions.**

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la proposition de son Président.*

## ■ REMBOURSEMENT DE FRAIS ENGAGÉS PAR UN AGENT MUNICIPAL

Monsieur le Maire vous précise qu'il avait accepté que la Commune prenne en charge la formation d'un agent municipal, Monsieur Ernesto S., pour lui faire bénéficier du permis de conduire de catégorie C lui permettant ainsi de conduire les véhicules communaux de type poids lourds. Monsieur le Maire précise que l'agent a avancé une partie de la somme soit 150 € à ses frais.

Monsieur le Maire vous propose d'autoriser le remboursement à un agent municipal, Monsieur Ernesto S. de la somme de 150 € sur la base de justificatifs, correspondant aux frais que l'agent a indûment avancés, pour sa formation à la conduite d'un véhicule poids lourds dispensée par l'auto-école Libération à L'Étrat.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la proposition de son Président.*

## ■ CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT PRESTATION DE SERVICE ALSH PERISCOLAIRE - 2023-2026 - AVENANT N°1

Monsieur le Maire vous précise que par délibération n° 2019-07-66 en date du 8 juillet 2019, le Conseil Municipal l'a autorisé à signer avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Loire, une convention de prestation de service « Accueil de Loisirs Sans Hébergement » Périscolaire afin de pouvoir subventionner le CLSH municipal, pour une durée de 4 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019. Celle-ci est donc parvenue à échéance.

Pour rappel, la CAF finance par le biais d'une prestation de service, le fonctionnement du CLSH dans le cadre de sa politique en direction du temps libre des enfants et des jeunes.

Monsieur le Maire vous rappelle que par délibération n°2023-03-31 en date du 23 mars 2023, le Conseil Municipal l'a autorisé à signer une nouvelle convention d'objectifs et de financement de la prestation de service ALSH Périscolaire avec la Caisse d'Allocations Familiales de

la Loire, pour une durée de 4 ans prenant effet rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2023 jusqu'au 31 décembre 2026.

Monsieur le Maire vous informe que la Caisse d'Allocations Familiales propose un avenant n°1 afin de préciser les modalités exactes d'octroi et de versement du bonus territorial CTG sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2026.

Monsieur le Maire vous propose ainsi de l'autoriser à signer l'avenant n°1 à la convention d'objectifs et de financement de l'accueil ALSH Périscolaire de la Commune de Lorette permettant de définir les modalités exactes du versement du bonus territorial CTG sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2026.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la proposition de son Président.*

## ■ CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT PRESTATION DE SERVICE ALSH EXTRASCOLAIRE - AVENANT N°1

Monsieur le Maire vous précise que par délibération n° 2019-7-67 en date du 8 juillet 2019, le Conseil Municipal l'a autorisé à signer avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Loire (CAF), une convention d'objectifs et de financement par le biais de la prestation de service « accueil de loisirs sans hébergement » Extrascolaire afin de pouvoir subventionner l'ALSH municipal, pour une durée de 4 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019. Cette convention est parvenue à échéance le 31 décembre 2022.

Pour rappel, la CAF finance le fonctionnement du CLSH dans le cadre de sa politique en direction du temps libre des enfants et des jeunes. L'accueil de loisirs extrascolaire est celui qui se déroule pendant les vacances scolaires.

Monsieur le Maire vous précise que depuis 2019, les modalités de calcul du

montant de la prestation ont évolué pour l'accueil extrascolaire selon des modalités plus favorables pour la Commune puisqu'elles s'appuient désormais sur les heures réellement facturées aux familles.

Monsieur le Maire vous rappelle que par délibération n°2023-04-42 en date du 6 avril 2023, le Conseil Municipal l'a autorisé à signer une nouvelle convention d'objectifs et de financement de la prestation de service ALSH Extrascolaire, avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Loire, pour une durée de 4 ans prenant effet rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2023 jusqu'au 31 décembre 2026.

Monsieur le Maire vous informe que la Caisse d'Allocations Familiales propose un avenant n°1 afin de préciser les modalités exactes d'octroi et de versement du bonus territorial CTG sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2026.



Monsieur le Maire vous propose ainsi de l'autoriser à signer l'avenant n°1 à la convention d'objectifs et de financement de l'accueil ALSH Extrascolaire de la Commune de Lorette permettant de définir les modalités exactes du versement du bonus territorial CTG sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2026.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la proposition de son Président.*

## ■ CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT PRESTATION DE SERVICE « ACCUEIL ADOLESCENT » 2023-2026 - AVENANT N°1

Monsieur le Maire vous indique que la Caisse d'Allocations Familiales de la Loire prévoit la mise en place d'une convention spécifique de financement par le biais de la Prestation de service pour l'accueil des enfants adolescents à partir de 12 ans.

La Commune par délibération n°2019-07-68 en date du 8 juillet 2019 avait accepté la signature d'une convention d'objectifs et de financement de la prestation de service « Accueil Adolescent » avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Loire, pour une durée de 4 ans prenant effet rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2019 jusqu'au 31 décembre 2022. Cette convention était donc parvenue à échéance.

De la même façon que pour les services périscolaires pour les enfants de moins de 12 ans, la Caisse des Allocations

Familiales finance les activités municipales d'accueil des adolescents. Pour Lorette, il s'agit de la structure gérée par la Municipalité, Raymond Amiel. Les modalités de calcul de la prestation de service est identique à savoir 30% du prix de revient dans la limite d'un prix plafond fixé annuellement par la CAF, appliqué à chaque acte ouvrant droit à financement.

Monsieur le Maire vous rappelle que par délibération n°2023-03-02 en date du 23 mars 2023, la Conseil Municipal l'a autorisé à signer une nouvelle convention d'objectifs et de financement de la prestation de service Accueil Adolescent Raymond Amiel avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Loire, pour une durée de 4 ans prenant effet rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2023

jusqu'au 31 décembre 2026.

Monsieur le Maire vous informe que la Caisse d'Allocations Familiales propose un avenant n°1 afin de préciser les modalités exactes d'octroi et de versement du bonus territorial CTG sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2026.

**Monsieur le Maire vous propose ainsi de l'autoriser à signer l'avenant n°1 à la convention d'objectifs et de financement de l'accueil Adolescents de la Commune de Lorette** permettant de définir les modalités exactes du versement du bonus territorial CTG sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2026.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la proposition de son Président.*

## ■ SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT DU RELAIS PETITE ENFANCE AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA LOIRE - AVENANT N°3

Monsieur le Maire vous rappelle que par délibération du Conseil Municipal n°2020-02-12 en date du 10 février 2020, il a été autorisé à signer une convention d'objectifs et de financement du relais des assistants maternels avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Loire pour une durée de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, après le renouvellement de l'agrément le 14 novembre 2019 par la CAF.

La Caisse d'Allocations Familiales subventionne le temps de travail d'animation affecté au relais des assistants maternels aujourd'hui Relais Petite Enfance (RPE) représentant 0,6 ETP (Equivalent Temps Plein), auquel s'ajoute un versement forfaitaire complémentaire annuel de 3000 euros.

L'ordonnance n°2021-611 du 19 mai 2021 a renommé les RAM, en « Relais Petite Enfance ». Leurs missions et leurs objectifs ont par ailleurs été modifiés.

Afin de tenir compte de ces modifications réglementaires, la Caisse d'Allocations Familiales de la Loire avait proposé à la Commune de Lorette, la signature d'un avenant n°1 à la convention actuelle qui avait été adopté par délibération du

Conseil Municipal n°2022-04-61 en date du 13 avril 2022.

Il est toutefois rappelé que la Commune s'est engagée dans une démarche de signature d'un nouveau contrat enfance dit Convention Territoriale Globale théoriquement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 qui va redéfinir entre autres, les règles de financement du Relais Petite Enfance. Ce contrat aujourd'hui communal deviendra intercommunal. A ce jour, ce nouveau contrat intercommunal n'a pas pu encore être adopté.

De ce fait, la Caisse d'Allocations Familiales a proposé de renouveler pour une année supplémentaire la convention d'objectifs et de financement du Relais Petite Enfance pour une année supplémentaire soit jusqu'au 31 décembre 2023, selon les mêmes modalités et avec des financements identiques. Par délibération n°2023-05-63 en date du 22 mai 2023, le Conseil Municipal a autorisé à signer un avenant n°2 qui découle de cette décision.

Monsieur le Maire vous informe que la Caisse d'Allocations Familiales propose un nouvel avenant n°3 afin de préciser

les modalités exactes d'octroi et de versement du bonus territorial CTG sur la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2023.

**Monsieur le Maire vous propose ainsi de l'autoriser à signer l'avenant n°3 à la convention d'objectifs et de financement du Relais Petite Enfance de la Commune de Lorette** permettant de définir les modalités exactes du versement du bonus territorial CTG sur la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2023.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la proposition de son Président.*



### À NOTER

**L'intégralité des comptes-rendus du Conseil Municipal est disponible et consultable en Mairie.**

## ■ CONTRAT D'ASSURANCE RISQUES STATUTAIRES DU PERSONNEL AVEC LE CENTRE DE GESTION DE LA LOIRE 2024-2027

Monsieur le Maire vous rappelle que la Commune de Lorette a par délibération n°2023-03-26 du 24 mars 2023, mandaté le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Loire afin de négocier, en application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et du décret n° 86-552 du 14 mars 1986, un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge en vertu des dispositions légales et réglementaires.

Monsieur le Maire expose que le Centre de gestion de la Loire a communiqué à la commune, les résultats la concernant,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 26 ;  
VU le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et du code général de la fonction publique portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ou des textes précédents le code et non encore codifiés, et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Monsieur le Maire vous propose :

**1. d'accepter la proposition d'adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire souscrit par le Centre de gestion de la Loire avec l'assureur : CNP – Courtier gestionnaire du contrat : RELYENS (ex SOFAXIS) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, pour une durée de 4 ans aux conditions suivantes :**

• **Agents permanents (titulaires ou stagiaires) immatriculés à la CNRACL :**

- Risques garantis : décès, congé pour invalidité temporaire imputable au service ;

- Conditions : décès (taux de 0,23 %) – sans franchise, congé pour invalidité temporaire imputable au service (taux à 0,66% - franchise de 45 jours – indemnités journalières indemnisées à 100%).

• **Agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL et des agents non titulaires :**

- Risques garantis : néant.

L'assureur propose un maintien du taux pendant 2 ans assorti d'une renonciation à résiliation.

**2. d'accepter la proposition d'assistance du Centre de gestion de la Loire** durant la mise en œuvre et l'exécution du contrat de manière forfaitaire, en participant aux frais de gestion ainsi créés, conformément à la délibération du Centre de Gestion de la Loire n°2023-03-29/07 du 29 mars 2023. La contribution annuelle portera sur la gestion et l'exécution du contrat cadre durant toute la durée de celui-ci de la manière suivante :

• La première année du contrat : la contribution au Centre de Gestion sera fixée à 3% du montant de l'appel à cotisation ;

• Les années suivantes : la contribution au Centre de gestion sera fixée à 3% du montant des primes acquittées (provision + ajustement) en n-1.

**3. de l'autoriser à signer** les certificats d'adhésion et la convention de délégation en résultant.

**4. d'imputer** les dépenses au budget général.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la proposition de son Président.*

## ■ RÉVISION DU PLAN PARTENARIAL DE GESTION DE LA DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL ET D'INFORMATION DES DEMANDEURS (PPGDLSID)

Le plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs (PPGDLSID) a été approuvé en Conseil Métropolitain le 3 avril 2019 pour une période de 6 ans. Il traduit les orientations du territoire pour l'information et la gestion partagée des demandes de logement social.

Conformément au code de la Construction et de l'Habitation, le Plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs (PPGDLSID) doit être révisé pour intégrer les modifications suivantes :

- La cotation de la demande de logement social, initiée par la loi Elan du 23 novembre 2018 et dont la mise en œuvre doit être effective au 31 décembre 2023 ;
- L'actualisation des guichets d'information et d'enregistrement ;
- La prise en compte d'évolutions partenariales, notamment le changement de nom de certains organismes (ADIL 42-43, DDCS) ;

La conférence Intercommunale du Logement réunie le 4 juillet 2023 a donné un avis favorable à la cotation de la demande de logement social et aux modifications proposées dans le plan partenarial.

La Commune de Lorette a été saisie par Saint-Etienne Métropole pour rendre un avis dans un délai de deux mois (à compter du 10 août 2023) sur le plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs (PPGDLSID).

La cotation est un outil d'aide à la décision pour les Commissions d'Attribution des Logements et d'Examen de l'Occupation de Logements (CALEOL). Elle consiste à attribuer une note à chaque demande en fonction d'un certain nombre de critères.

L'objectif de la réforme est d'assurer une plus grande lisibilité et transparence du processus d'attributions des logements sociaux, tant pour les demandeurs que pour les acteurs qui interviennent dans le processus d'attribution des logements sociaux.

Dans le cadre du Plan Partenarial de gestion, un réseau d'accueil et d'information des demandeurs de logement social et d'enregistrement des demandes est mis en place pour apporter une réponse adaptée et de proximité aux usagers.

La Commune de Lorette participe à ce réseau comme guichet de niveau n°1.

Monsieur le Maire vous propose de bien vouloir :

**1. approuver la révision du plan partenarial de gestion** de la demande de logement social et d'information des demandeurs (PPGDLSID), incluant la cotation de la demande de logement social ;

**2. approuver l'identification de la commune de Lorette** comme lieu d'accueil et d'information dans le cadre du PPGDLSID.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la proposition de son Président.*



## ZOOM EN IMAGES

# LE PARC LOUIS ARAGON

## RÉOUVRIR SES PORTES AU PUBLIC

Depuis trois ans, suite à des intempéries, la municipalité a été obligée d'interdire l'accès au Parc Louis Aragon au public. De nombreux réaménagements ont été nécessaires pour rendre ce poumon de verdure aux Lorettois. A cette occasion, la municipalité en a profité pour agrandir le local de la Pétanque Lorettoise. Pour fêter cet heureux évènement, de nombreux Lorettois se sont réunis samedi 9 septembre pour l'inauguration du parc. L'après-midi s'est poursuivie avec le Forum des associations et le Challenge de pétanque de la municipalité.

## L'HISTOIRE DU PARC LOUIS ARAGON

M. le Maire, dans son discours, a rappelé que la ville de Lorette est devenue propriétaire du Parc Louis Aragon et de la Maison de Maître qui jouxte le parc, aujourd'hui la Table d'Elsa, il y a une cinquantaine d'années. C'est son prédécesseur, M. Félix Franc, qui avait préempté le domaine de 3 hectares pour en faire une propriété municipale. Le domaine a eu différentes fonctions et les plus anciens se souviennent que de nombreux enfants ont profité de ce parc qui accueillait alors la bibliothèque municipale. A l'initiative de la ville la Maison de Maître a été louée pour devenir la Table d'Elsa, le restaurant que l'on connaît aujourd'hui. Le parc est devenu un espace public très apprécié des Lorettois.

Malheureusement, en 2018, les fortes chutes de neige ont fragilisé de nombreux végétaux. En 2019, la terrible tempête a fini par faire céder de nombreux cèdres. C'est à ce moment-là que le Conseil Municipal a décidé de fermer le parc au public car les risques d'accidents étaient élevés.



Panneau de présentation des essences de bois situé à l'entrée du parc

Etant donné que la zone boisée du parc est classée, il a fallu faire appel à une expertise de l'Office National des Forêts puis à une architecte paysagère, Mme Giraud, pour la reconstruction du parc. Certains arbres trop fragiles ont du

être abattus, de nouvelles espèces ont été plantées. L'allée de 450m qui avait disparu avec le temps a été redessinée à l'identique. Des bancs permettent aux promeneurs de faire une pause pour profiter du lieu.

## L'INAUGURATION DU PARC

### La visite du parc

Samedi 9 septembre, à 10h, M. le Maire et le Conseil Municipal avaient convié M. Hervé Reynaud, président par intérim de Saint-Etienne Métropole et Mme Séverine Reynaud, Vice-Présidente du

département afin de couper le ruban ensemble et découvrir le tout nouveau parc. La foule présente a déambulé dans les allées et respiré un grand bol d'oxygène dans la beauté de ce parc.

Tous ont apprécié la douceur bucolique de ce moment au rythme de la fanfare de la Barquette de Givors présente à cette belle occasion.



Mme Séverine Reynaud entourée par M. Hervé Reynaud et M. le Maire coupe le ruban.



De nombreux Lorettois étaient présents pour l'inauguration du parc.



Ambiance bucolique autour du bassin qui a été entièrement refait.



Tous les participants ont apprécié la qualité des travaux de réaménagement.



La Barquette de Givors présente pour apporter un air festif à cette belle cérémonie.

## L'AGRANDISSEMENT DU LOCAL DE LA PÉTANQUE LORETTOISE

M. le Maire a rappelé qu'à l'origine, ce local était l'écurie de la Maison de Maître.

La Pétanque Lorettoise, qui souhaitait un local pour son association, a alors accepté de nettoyer et de réaménager ce lieu afin de pouvoir réunir les membres de l'association.

L'association compte désormais 90 adhérents et le local était devenu trop petit.

Le réaménagement du parc a permis d'envisager l'agrandissement du local. Et, comme l'a rappelé M. le Maire, la Pétanque Lorettoise ne bénéficie plus aujourd'hui de l'exclusivité de ce lieu. Si d'autres associations de la commune souhaitent organiser une manifestation, elles auront accès à la partie «bar» du local.

Le local est parfaitement aménagé avec un bel espace intérieur mais aussi des fenêtres qui permettent de servir les personnes qui se trouvent à l'extérieur.



## Le temps des discours



M. Emmanuel Mandon, député de la Loire, retenu par des obligations, a rejoint le groupe des officiels en fin de matinée.

Pour conclure cette belle matinée, les officiels ont pris la parole.

M. le Maire n'a pas manqué de remercier les architectes, l'ensemble des entreprises et les financeurs du projet.

**«Vous avez accompli un travail de transformation urbaine en profondeur à Lorette. Je souligne la qualité de la réflexion de ce nouveau projet.»**

*M. Mandon, député de la Loire*

**«C'est une belle réalisation. Vous avez renaturé le site, c'est de la vraie écologie.»**

*M. Reynaud, Président par intérim de Saint-Etienne Métropole*

**«C'est un projet essentiel pour la ville, la vallée et le canton. Le département n'a pas d'obligation d'accompagner le développement territorial mais, Gérard, nous allons t'accompagner car tes projets sont toujours bien pensés et intelligents.»**

*Mme Reynaud, représentante du Département*

### LE FINANCEMENT\* DU PROJET

#### DÉPENSES

Réhabilitation du Parc Louis Aragon .....	394 008 € TTC
Extension du local .....	237 715 € TTC

#### RECETTES

- FCTVA .....	± 103 641 €
- S.E.M.....	263 218 €
- Ville de Lorette.....	264 864 €

\* Les chiffres annoncés ne sont pas définitifs puisque certaines factures restent à régler.



La cérémonie s'est terminée autour du verre de l'amitié.

## LE FORUM DES ASSOCIATIONS

A partir de 14 h, le Forum des associations s'est installé dans le parc Louis Aragon.

De nombreuses associations lorettoises ont participé à ce forum. L'objectif, pour chacune, était de se faire connaître auprès du public.

Pour les associations sportives et culturelles, les Lorettois ont pu partager et échanger afin de permettre d'orienter les choix d'activité pour la saison 2023/2024 qui commence.



Cette année, les chapiteaux se sont installés dans le parc Louis Aragon



Le Centre social



Espaces Citoyens



La Barquette de Givros toujours présente



Studio Corps et Jazz



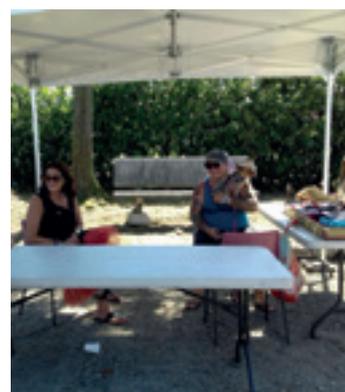
Le Taïkido du Gier



L'Union Cyclo du Gier



Le Tennis Club de Lorette



L'atelier maquillage



EMAS Lorette



Le Sporting Club



Le Karaté Club de Lorette



Judo Loretane

## LE CHALLENGE DE LA PÉTANQUE DE LA MUNICIPALITÉ

Ce Challenge est devenu une institution à Lorette.

Chaque année, les amateurs de pétanque se retrouvent pour s'affronter autour du cochonnet.

L'ambiance est conviviale, familiale et sympathique.

Ce challenge a permis aux nombreux adhérents de découvrir le nouveau local de l'association.



Les joueurs cherchent un peu d'ombre car la journée est très chaude.



Les trophées



Les vainqueurs du Challenge autour de M. le Maire



Le public est venu nombreux pour le vernissage - Dans le rond : Mme Joëlle Bonnard, Maire-adjointe à la Culture

## ZOOM EN IMAGES

# LE SALON DES ARTISTES LORETTOIS - ÉLIANE TERRAT RÉOUVRE SES PORTES AU PUBLIC

Après trois années de silence, le Salon des artistes Lorettois a réouvert ses portes en douceur. Samedi 16 septembre, le service culturel de la commune a convié les artistes au vernissage de l'exposition.

Joëlle Bonnard, Maire-adjointe chargée de la culture a accueilli les nombreux Lorettois présents pour cette occasion.

Dans son discours elle a rappelé que le COVID avait mis un coup d'arrêt à ce salon très prisé par les artistes Lorettois et des communes avoisinantes.

Il aura fallu attendre plus de trois ans pour que ce salon se réinstalle à la salle Jean Rostand du 16 au 23 septembre 2023.

Le démarrage s'est fait en douceur puisque le nombre d'artistes (une quarantaine) était bien loin de la centaine d'artistes présents

avant le COVID. En revanche, la qualité était bien là et le public a pu apprécier la beauté des toiles et sculptures.

M. le Maire a souhaité remercier vivement Marie Bouzouik qui, en tant que bénévole pour le service culturel, est arrivée à ramener la culture au sein de la ville. Il a aussi remercié Joëlle Jolivet qui s'est aussi beaucoup investie dans ce projet.

Pour conclure, un diaporama présentant chaque artiste a été projeté.

Le public a ensuite partagé un moment de convivialité.



M. -Claude Bufferne - *Petite chipie*



Patricia Altemeyer - *Iris*



Annie Coizet - *Porteur d'eau*



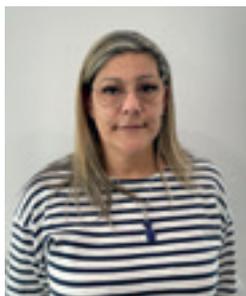
Maryse Bouchet - *Éléphant*



Colette Tomeï - *Coquelicots*



Jocelyne Laborde - *Péruvien*



## RENCONTRE AVEC VIRGINIE KERGOT

*Maire-Adjointe chargée de la commission Action Sociale et Vice-présidente du CCAS  
Centre Communal d'Action Sociale*

« Monsieur Gérard Tardy, Maire de la commune et Président du CCAS, m'a proposé cette lourde et riche délégation lors du renouvellement des mandats à l'occasion des élections municipales anticipées du mois de mai dernier.

Comme vous avez pu l'apprécier, je remplace à ce poste Madame Eliane VERGER-LEGROS qui n'a pas pu se représenter suite à des raisons de santé.

J'ai pu mesurer le travail important conduit par Madame Eliane VERGER-LEGROS en direction des publics dont j'ai repris la main.

J'assume cette reprise en main en toute modestie car la barre est haute ! Comme c'est mon habitude, je vais assumer mes lourdes responsabilités avec la volonté de faire le mieux possible.

Les missions importantes qu'assume le CCAS en fin d'année seront mon premier challenge de Maire-Adjointe à l'Action Sociale et en tant que Vice-Présidente du CCAS.

Je vous promets de veiller à n'oublier personne puisque j'ai souscrit aux engagements de notre liste Alliance pour Lorette de gérer Lorette sans faire de « chouchou ou de délaissé ».

Or, dans ma délégation, je dois y veiller en étudiant tous les dossiers ou en recevant les Lorettois quelquefois dans la détresse.

Bien évidemment, j'ai la chance d'avoir trouvé une secrétaire du CCAS expérimentée pour m'assister dans mes responsabilités.

Comme les fêtes de fin d'année approchent, vous trouverez quelques informations pour vous permettre d'en profiter. »

*Virginie Kergot - Maire adjointe*



- ① Vous êtes domicilié(e) à Lorette,
- ② Vous êtes lycéen(ne) ou étudiant(e),
- ③ Vous avez 16 ans ou plus,
- ④ Vous souhaitez travailler pendant les vacances ?

**La bourse de balayage...  
c'est pour vous !**

## LA BOURSE DE BALAYAGE C'EST POUR VOUS ! AVEC UN SALAIRE À LA CLEF !

Domicilié à Lorette, vous avez 16 ans ou plus, voire beaucoup plus ! Nous avons du travail pour vous aider à passer un cap difficile, ou vous aider pour les plus jeunes à passer le permis de conduire ou autre.

**NOUVEAU**

**INSCRIPTIONS**

**LES INSCRIPTIONS ONT LIEU EXCLUSIVEMENT  
LES JEUDIS DE 10H À 12H**

*N'oubliez pas de vous munir d'une pièce d'identité, d'un livret de famille, de votre carte vitale et d'un justificatif de domicile.*

### DATE LIMITE DES INSCRIPTIONS

- Vacances de Toussaint :  
**jeudi 12 octobre 2023**
- Vacances de Noël :  
**jeudi 14 décembre 2023.**

### RAPPELS

- Le Centre Technique Municipal est installé rue du Stade à Lorette. C'est donc, à l'heure précise, le point de rendez-vous avant le début de chaque demi-journée de travail.

- Horaires de travail : du lundi au vendredi inclus de 7h45 à 11h45.
- Compte tenu du nombre important de candidats inscrits, un tirage au sort est effectué par les membres du CCAS et toute incivilité (respect des horaires, absences non justifiées, mission non effectuée correctement...) entraînera une exclusion définitive.

*Toutes celles et ceux qui, manifestement auraient failli aux consignes données ne seront plus concernés par la bourse de balayage.*

# LES FÊTES DE FIN D'ANNÉE

## POUR LES SENIORS DE PLUS DE 65 ANS



Vous avez atteint dans l'année l'âge de 65 ans, comme chaque année, le Centre Communal d'Action Sociale organise au choix pour vous, sans condition de ressources, une après-midi récréative avec un spectacle cabaret le jeudi 14 décembre 2023 ou un repas dansant le dimanche 17 décembre 2023.

### INSCRIPTIONS

**DU 6 AU 17 NOVEMBRE**  
AUPRÈS DU C.C.A.S.

Fournir une pièce d'identité et un justificatif de domicile (- de 3 mois).

Lors de votre inscription, vous devez préciser si vous souhaitez prendre le bus gratuitement.

### CHOIX N°1

**JEUDI 14 DÉCEMBRE 2023**

**SPECTACLE CABARET**

SALLE L'ÉCLUSE - 14H

## CANCAN PARIS SHOW

COMPAGNIE GLOSSY CABARET

*dirigée par Milou,  
meneuse de revue  
ex-soliste des Folies Bergère*

Cancan Paris Show vous invite à découvrir le spectacle dans la plus pure tradition du music-hall français. Une revue intemporelle où de magnifiques costumes de plumes, strass et paillettes seront au rendez-vous !

Le fameux jeu cancan sera animé, avec la généreuse participation du public, de Milou qui, avec sa gouaille parisienne vous transportera aux portes du Moulin Rouge avant de vous quitter avec son grand final de French-Cancan endiablé !



### LES CHÈQUES CADEAUX

Les chèques cadeaux vous seront remis lors de votre inscription. Ces chèques cadeaux se présentent sous la forme d'un carnet de 5 bons d'une valeur unitaire de 6 €. Ils ne sont valables qu'auprès des commerçants lorettois participants.

Les personnes ne souhaitant pas assister au spectacle pourront venir chercher leurs chèques cadeaux jusqu'au 22/12/2023.

La date de validité de ces bons est fixée au 31 décembre 2023.



### HORAIRES DES BUS

- **13 h 15** : Voie Jean Mugniery (devant la salle Jean Rostand)
- **13 h 25** : Place Eugénie Brosse
- **13 h 35** : Plaine de Grézieux
- **13 h 45** : Carrefour rue du Stade
- **17 h** : Retour

### IMPORTANT

Les séniors qui auraient choisi l'autre formule ou les personnes qui ne peuvent bénéficier de cette prestation, pourront y participer sous réserve de s'inscrire préalablement et

- en versant 12 € s'ils habitent la commune,
- en versant 25 € s'ils sont domiciliés sur une commune extérieure.

### ACCOMPAGNATEURS

Vous voulez assister au spectacle ou vous accompagnez vos parents : vous devez également vous faire connaître auprès du CCAS.

### ATTENTION

L'accès à la salle n'est pas autorisé aux enfants.

## INSCRIPTIONS

**DU 6 AU 17 NOVEMBRE**  
AUPRÈS DU C.C.A.S.

Fournir une pièce d'identité et un justificatif de domicile (- de 3 mois).

Lors de votre inscription, vous devez préciser si vous souhaitez prendre le bus gratuitement.



## N'OUBLIEZ PAS DE VOUS INSCRIRE !

Aucune inscription ne sera prise après les dates indiquées



## HORAIRES DES BUS

- **11 h 20** : Voie Jean Mugniery (devant la salle Jean Rostand)
- **11 h 30** : Place Eugénie Brosse
- **11 h 40** : Plaine de Grézieux
- **11 h 55** : Carrefour Rue du Stade
- **19 h 30** : Retour

## CHOIX N°2

# DIMANCHE 17 DÉCEMBRE 2023

## REPAS DANSANT

### SALLE L'ÉCLUSE - À PARTIR DE 12H

Comme chaque année, le C.C.A.S. aura préparé de belles tables pour ce jour de fête et sera heureux de vous accueillir autour d'un délicieux repas préparé par «Traiteur et Saveurs». Un régal pour les

papilles ! L'après midi se poursuivra en musique avec l'orchestre «Les Poulakis» qui vous proposera quelques valse, tangos ou musette pour le plaisir de tous. De quoi passer un délicieux moment !



L'orchestre «Les Poulakis»

### IMPORTANT

- Les séniors qui auraient choisi l'autre formule pourront y participer en versant 38 € s'ils résident sur la commune.

À noter qu'avec la forte inflation actuelle sur l'alimentaire, le CCAS a décidé de supporter la différence.

- Les personnes résidant sur une commune extérieure ou ayant moins de 65 ans, pourront y participer moyennant le versement de 55 € par personne.



## NOËL POUR TOUS

### SENIORS ADMIS EN INSTITUTION

(EHPAD – MAISONS DE RETRAITE – FOYER-RÉSIDENCE, ETC.)

Les familles des seniors lorettois admis en institution doivent impérativement communiquer leurs noms, prénoms ainsi que celui de leur lieu d'admission.

Faute de connaître ces renseignements, le traditionnel cadeau de Noël offert par le CCAS ne pourra pas être porté.

Dans les mêmes délais, tous les résidents de Partage (EHPAD de Lorette) recevront également un cadeau de Noël identique.

### FAMILLES EN GRANDE PRÉCARITÉ

Comme les années précédentes, une aide sous forme de chèques cadeaux en fonction de la composition de la famille et des revenus sera offerte. Fournir tous les justificatifs de revenus (CAF – Retraites – Relevé d'imposition ou de non-imposition – quittances de loyers des 3 derniers mois).

Il conviendra d'en faire la demande auprès du CCAS entre le **4 décembre et le 8 décembre 2023 inclus**.



**AMICALE DES  
DONNEURS  
DE SANG  
BÉNÉVOLES**

■ 4, rue Fleury Thévenet - 42420 Lorette

**Les malades ont besoin de vous car une poche de sang... c'est une vie sauvée !**

**Nous aussi, nous avons besoin de vous. Soutenez-nous !**

**PENSEZ-Y !**

Facilitez votre don et évitez une trop longue attente avant le prélèvement en prenant rendez-vous. Scannez ce QR code avec la fonction photo de votre smartphone.



# LE DON DU SANG

## IL NE FAUT PAS FLÉCHIR !

Le 8 septembre dernier, nous avons accueilli **66 donneurs** (dont 11 premiers dons). Mais nous ne pouvons pas nous satisfaire de ce résultat et avec vous, nous entendons bien renouveler ce moment de partage, d'amitié et de don de soi lors des collectes 2024.

Certaines communes enregistrent actuellement une baisse très sensible des dons mais Lorette doit absolument « transformer l'essai ». Tous les bénévoles de l'Amicale des donneurs de sang s'y emploient activement et plus que jamais, les besoins sont immenses. Si les appels de l'Etablissement Français du Sang sont réguliers dans les médias, nous avons impérativement besoin de vous dans cette mission jamais terminée !

Il faut évidemment associer tous nos partenaires dans ce travail. Leur aide

nous est précieuse et sans eux, tout serait bien plus difficile.

Comme par le passé, merci de réserver aux bénévoles de l'Amicale des donneurs de sang de Lorette, le meilleur accueil lorsqu'ils distribueront les affiches et les flyers.

**Pour les malades et leurs familles, un grand merci à tous.**

Réservez dès à présent sur vos agendas nos prochains rendez-vous :

**VENDREDI 2 FÉVRIER 2024**

**VENDREDI 6 SEPTEMBRE 2024**

*De 16 h à 19 h - salle Jean Rostand*

**Rappel important :** L'Etablissement Français du Sang, opérateur unique de la transfusion civile en France, gère la collecte de sang, la qualification, la préparation et distribution des produits sanguins aux établissements de santé dans des conditions de sécurité et de qualité optimales.

Nous vous attendons également à l'occasion des traditionnelles illuminations le 8 décembre prochain pour déguster toujours au prix de 1 € les non-moins traditionnels vin chaud et hot-dogs que les bénévoles préparent à votre intention.

*Les membres du bureau, les bénévoles de l'Amicale des donneurs de sang de Lorette*



**DYNAMIC CLUB**

**CORRESPONDANTE**

■ **Mme Marcelle Subert**  
Tél : 06 21 65 75 03

# LE DYNAMIC CLUB

## UNE RENTRÉE EN DOUCEUR

Après deux mois de fermeture, le club a repris ses activités le 7 septembre. La salle Jean Rostand ayant été occupée par le Salon des artistes Lorettois du 16 au 23 septembre, nous avons été dans l'obligation de cesser nos activités dans cette salle 2 jeudis d'affilée.

En compensation, nous avons organisé une sortie dans la Drôme le jeudi 21 septembre au restaurant « la Terrine » et déguster de délicieux produits locaux.

L'assemblée générale annuelle du club se tiendra le jeudi 5 octobre avec prise

d'inscriptions des adhérents (12 €) et sera suivi d'un repas convivial avec une participation de 10 €.

La fin de l'année sera bien chargée avec :

- **DIMANCHE 12 NOVEMBRE**  
LOTO - Salle de l'Ecluse
- **JEUDI 7 DÉCEMBRE**

**REPAS DE NOËL**- salle J. Rostand  
En février 2024, l'orchestre les Poulakis animera un thé dansant salle de l'Ecluse.

Pensez à réserver votre dimanche ! Mais nous vous en reparlerons dans le prochain kiosque.



## AIDE ALIMENTAIRE

- C.C.A.S. - Mairie de Lorette
- Place du III<sup>e</sup> Millénaire - 42420 Lorette

### CONTACT

- **Annick Lesueur** / Présidente
- Tél : 06 16 39 91 28

## AIDE ALIMENTAIRE

### LA REPRISE DES DISTRIBUTIONS

Si vous rencontrez des difficultés et résidez sur Lorette, notre Association est là pour vous soutenir moralement et vous apporter une aide alimentaire en attendant l'amélioration de votre situation

Les distributions aux bénéficiaires pour la saison 2023/2024 ont repris le :

**JEUDI 28 SEPTEMBRE 2023**

DE 10H15 À 11H

*Une semaine sur deux*

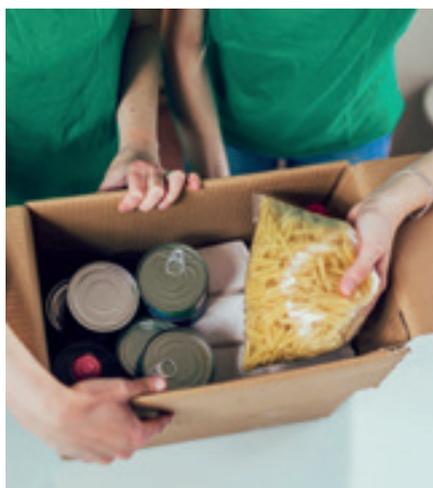
Au local situé 22 bis, rue Pasteur

Toutes les demandes d'aide sont à présenter en Mairie, au C.C.A.S. de Lorette (Centre Communal d'Actions Sociales).

Chaque dossier sera étudié en commission d'attribution en fonction des critères revus chaque année. Cette commission est constituée des représentants du C.C.A.S. et des membres responsables de notre association.

Pour les bénéficiaires de la saison dernière, ainsi qu'il leur a été stipulé en juin, les demandes étaient à renouveler avant mi-août afin de pouvoir passer en commission en septembre 2023.

*La Présidente, Annick LESUEUR*



## GROUPE VOCAL

# PLAISIR DE CHANTER

Venez découvrir et chanter avec nous, dans la bonne humeur, quelques chansons rétro et jusqu'à la fin des années 60, celles qui enchantent nos aînés dans les maisons de retraite (12 à 15 spectacles dans l'année) et entonner d'autres chansons plus récentes pour notre plaisir !



**Répétitions le lundi de 14h à 16h30**

**SALLE MARGUERITE MEUNIER**

Rue Saint Joseph (à côté de la police municipale)

# LES INTOXICATIONS AU MONOXYDE DE CARBONE

## UN VRAI DANGER!



Le monoxyde de carbone est un gaz toxique qui touche chaque année plus d'un millier de foyers, causant une centaine de décès. Il provient essentiellement du mauvais fonctionnement d'un appareil ou d'un moteur à combustion, c'est à dire fonctionnant au bois, au charbon, au gaz, à l'essence, au fioul ou encore à l'éthanol.



### PENSEZ-Y

#### FAITES VÉRIFIER VOS APPAREILS

Tous les ans, avant l'hiver, faites vérifier vos appareils de chauffage par un professionnel : chaudière, conduit, chauffe-eau, poêle, cheminée, etc. Demandez-lui une « attestation d'entretien » qui prouve que l'appareil est bien entretenu. Si un professionnel installe une chaudière au gaz, demandez-lui une « attestation de conformité » qui prouve qu'elle est bien installée.



### CENTRE RÉGIONAL DE COORDINATION DU DÉPISTAGE DES CANCERS

- Site de la Loire - 58. Rue Robespierre  
CS 20279 42014 St Etienne Cedex 2
- Tél : 04 77 01 09 93
- [contact@dépistage-vivre.fr](mailto:contact@dépistage-vivre.fr)

## OCTOBRE ROSE 2023

### PENSEZ À VOUS FAIRE DÉPISTER !

La campagne de dépistage du cancer du sein débutera au mois d'octobre prochain et, comme par le passé, Lorette est partenaire d'une telle information. C'est pourquoi la Ville habillera la fontaine de la Porte Ouest et illuminera la façade de l'Hôtel de Ville en rose pour

inciter chacun d'entre nous au dépistage systématique. Il est impératif de se mobiliser pour lutter encore et toujours contre le cancer du sein et chacun d'entre nous se doit de sensibiliser son entourage et l'informer sur l'impérieuse nécessité du dépistage.

#### IMPORTANT

À partir de 50 ans, le risque de développer un cancer du sein augmente. Le dépistage permet de détecter d'éventuelles lésions avant l'apparition des symptômes. Plus un cancer du sein est dépisté tôt, plus les chances de guérison sont importantes.

Tous les deux ans, une mammographie est recommandée. L'association «VIVRE» a rejoint le Centre de Coordination Auvergne Rhône Alpes et propose cet examen (non douloureux) pris en charge à 100 % (sans avance de frais) en prenant RV auprès d'un radiologue ou un centre de radiologie médicale agréé.

#TousunisparunemêmeCouleur





Les enfants se sont initiés aux arts créatifs



Ils se sont connectés avec la nature

## ENFANCE / LE RELAIS PETITE ENFANCE



### RELAIS PETITE ENFANCE

- 87 rue Jean Jaurès - 42420 Lorette
- Tél : 04 77 73 94 72 - 06 07 07 68 02
- mail : rpe@ville-lorette.fr

Service gratuit ouvert à tous, mis en place par la commune en partenariat avec la CAF, le Conseil Départemental de la Loire

#### Renseignements et rendez-vous auprès de Maud SABY



#### HORAIRES D'OUVERTURE PÉRIODE SCOLAIRE

- lundi : 8h-11h (semaines impaires) et 14h-17h
- jeudi : 8h30-11h et 14h-16h
- vendredi : 8h30-11h

#### HORAIRES D'OUVERTURE VACANCES SCOLAIRES

- Mardi : 8h-12h
- Mercredi : 14h-18h
- Jeudi : 8h-12h

# TEMPS COLLECTIFS

## RÉTROSPECTIVE EN IMAGES

Et voilà ! une nouvelle année scolaire vient de commencer. L'occasion, pour le Relais Petite Enfance, de faire le bilan de l'année qui vient de s'écouler.

Le Relais Petite Enfance est un service municipal qui permet aux enfants de profiter d'un espace de jeux et d'éveil adapté à leur besoin et à leur développement. L'encadrement est assuré par des professionnels de la petite enfance. L'objectif du Relais est de proposer des ateliers aux enfants, dans une dimension de plaisir afin qu'ils puissent :

- découvrir
- expérimenter
- se construire
- favoriser l'autonomie
- acquérir les premières notions de partage, de coopération et de vivre ensemble.

Lors de ces temps collectifs, les assistants maternels, par leur amour, leur sécurité et leur attention, les accompagnent à développer leur confiance en eux et à grandir sereinement.

Chaque adulte, grâce à ses compétences professionnelles, contribue à l'épanouissement de ces petits bouts et c'est bien là, la richesse de ce service municipal.

Les animatrices du Relais, côtoient les enfants gardés, de manière plus ou moins régulière. Elles aiment les regarder grandir et évoluer. C'est toujours avec plein d'admiration qu'elles constatent leur progrès. Les enfants développent et affirment, au fil des mois, leur propre personnalité qui les rend, tous, tellement

attachants. Chaque moment passé avec les petits est source d'interactions enrichissantes.

Pour certains enfants, le mois de juin a marqué la fin des rendez-vous hebdomadaires.

Le personnel du RPE souhaite à tous ces petits, devenus grands, une belle première rentrée scolaire et un bel envol vers de nouveaux apprentissages.

Et parce que la vie c'est « avancer et grandir », nous vous proposons de découvrir ou redécouvrir, en images, la richesse de ces rendez-vous matinaux au Relais au cours de l'année scolaire 2022/2023.



Ils ont appris la patience dans les embouteillages !



*Ils ont développé leur imagination*



*Ils ont pu méditer sur leur vie et leur avenir*

Les temps collectifs sont accessibles à tous les assistants maternels loretois ainsi qu'aux parents employeurs d'un assistant maternel loretois.



*Ils se sontentraîdés dans les moments de difficulté*



*Ils ont fait leurs premières bourns*



*Ils ont mangé sainement pour rester en bonne santé*

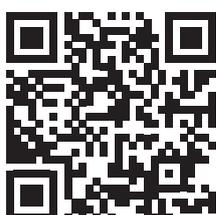


*Ils ont joué avec les interdits*



**Vous pouvez découvrir la programmation**

du 1<sup>er</sup> trimestre 2023/2024 sur le portail famille à l'adresse suivante : <https://lorette.portail-familles.app/home> ou en scannant ce QR CODE



*Ils ont traversé des tunnels semés d'embuches*



*Au détour d'un chemin, Ils ont fait des rencontres surprenantes*



*Ils ont apprivoisé leurs peurs*



*Ils ont pris soin de leur planète*



*Ils se sont ouverts à la culture et aux arts*

Merci à toutes  
les assistantes  
maternelles  
participantes  
d'avoir partagé ces  
magnifiques photos



*Ils sont devenus « presque » musiciens*



*Pour résumer, Ils ont avancé sur le chemin de la vie,  
main dans la main... mais chacun à leur rythme !*



*Ils ont partagé les temps forts de leur vie*



*Ils ont fait connaissance avec eux-mêmes*



*Ils se sont tirés mutuellement vers le haut*



*Pierre après pierre, avec détermination, ils ont  
bâti des murs*



Le site [monenfant.fr](https://monenfant.fr) est un service gratuit, conçu par la CAF et la CNAF, dans le but de vous renseigner sur les différents modes de garde existants pour votre enfant. Vous y trouverez la liste des assistants maternels du territoire ainsi que leurs disponibilités. Allez y jeter un coup d'œil !



Les 120 enfants sont prêts à suivre les 2 cheffes des membres de la tribu des « Kahoni »

## ENFANCE / LE PÔLE JEUNESSE

### PÔLE JEUNESSE

- Rue Jules Ferry - 42420 Lorette
- Tél : 04 77 73 59 65
- e-mail : alsh@ville-lorette.fr

### HORAIRES D'OUVERTURE

■ **du lundi au jeudi :**  
8h-11h et 13h30 -17h30

■ **le vendredi :**

Période scolaire : 8h-11h et 13h30-19h  
Vacances scolaires : 8h-11h et 13h30-17h30

# UN ÉTÉ TORRIDE AU PÔLE JEUNESSE

Entre amusement, chaleur, jeux collectifs, baignade, défi, petits bobos, dispute, réconciliation, joie, petits secrets... Ces vacances ont été l'occasion d'animer un peu plus de 300 enfants sur les 24 jours d'ouverture. Un grand merci à nos équipes d'animation qui ont permis grâce à un énorme travail et une énergie à toute épreuve d'accueillir vos enfants de 3 à 17 ans.

## LES MOMENTS FORTS

Les vacances d'été, compte tenu de leur longueur, du soleil, de la chaleur et d'une ambiance festive, restent une période particulière pour les enfants, les parents et les animateurs. Nous avons sélectionné pour vous un moment fort dans chaque secteur. Parmi ces moments

forts, nous retiendrons bien évidemment la Baignade Naturelle de Lorette. Un grand merci à la municipalité de Lorette d'accueillir gracieusement toutes les semaines tous nos secteurs (soit 15 rendez-vous) dans ce cadre idyllique et hors temps.



**LE PORTAIL FAMILLE  
C'EST FACILE !**



Ouvrez l'application appareil photo de votre téléphone ou de votre tablette. Placez l'objectif à environ 20cm du QR code. La fenêtre du Portail famille s'ouvre !



Les 3-5 ans à la ferme de Crainvilleux en pause déjeuner



Les 6-8 ans « en mode » constructeur de cabane au Bessat



Les 9-11 ans : Toujours un plaisir immense de se rendre à la Baignade Naturelle



Les 12-17 ans en plein combat encadré par un éducateur spécialisé

## LA VISITE DES PARENTS

Une des journées primordiales des vacances puisqu'elle permet de réunir les parents, les enfants et les animateurs. C'est aussi l'occasion pour les parents de

voir le travail accompli par leur enfant et de pouvoir échanger sur un temps convivial et chaleureux.



Défi des îles parents enfants 9-11 ans



Voyage dans les îles pour les parents du secteur 6-8 ans

## LES JOURNÉES INTER-SECTEURS

Quel plaisir, pour tous, de proposer des moments où tous les enfants sont réunis! Les 4 secteurs se mélangent. Les plus grands prennent soin des plus petits et les plus petits sont tellement heureux de voir des plus grands s'occuper d'eux!

Voici en image quelques moments où le mot collectivité prend tout son sens. Merci à Maud, Christine et les adolescents d'avoir pu rendre ces journées aussi belles et chaleureuses



Ultime défi : représenter sa chorégraphie d'équipe devant le jury



La danse des 2 cheffes des membres de la tribu des « Kahoni »



Remise des récompenses par les membres de la tribu « Kahoni »

## LE JARDIN LA RÉCOLTE



Notre jardin tient une place importante au Pôle Jeunesse car il est le fruit d'un travail important de la part de l'équipe d'animation et surtout des enfants. Cette année nous avons décidé d'offrir sur tirage au sort des petits paniers de légumes pour les enfants présents dans nos secteurs.

## Merci à nos animateurs !

Amélie, Mahmoud, Ilyana, Laura B., Alex, Christelle, Camille B., Alysson, Muriel, Lina, Christine, Lisa, Laura, Lauriane, Mouna, Maïssa, Teïma, Camille M., Charline, Maram, Santa, Jasmine, Héloïse, Yvan, Maiyssa et Kahina.

Merci aussi à Lobna, Fatma et Samira qui, quotidiennement, permettent d'avoir des locaux toujours aussi impeccables.

Et enfin merci à Joëlle qui organise l'accueil avec toujours autant de gentillesse.



## BIENVENUE À NOTRE NOUVEAU PRESTATAIRE POUR LA RESTAURATION SCOLAIRE

LA SOCIÉTÉ 1001 REPAS DONT LA CUISINE CENTRALE EST SITUÉE À SAINT-CHAMOND



**SUIVI ÉDUCATIF**

# FAIRE SES DEVOIRS « AUTREMENT » DU CP À LA TERMINALE

Depuis de nombreuses années maintenant, nous sommes convaincus que l'apprentissage est source de bien-être pour la construction identitaire de l'enfant.

C'est pour cette raison que nous proposons aux enfants qui le souhaitent de leur apporter une aide dans l'organisation et la réalisation de leurs devoirs.

Ce suivi permet aussi de soulager les parents dans cette tâche parfois difficile au sein du milieu familial.

**Chacun à son rythme,  
chacun avec ses compétences,  
chacun avec ses possibilités.**

Nous proposons différentes formules suivant les envies de chacun :

**DU CP AU CM2**

*au Pôle Jeunesse de Lorette :*

- de 16h30 à 17h30
- de 17h30 à 18h30
- de 16h30 à 18h30

**DE LA 6<sup>e</sup> À LA TERMINALE**

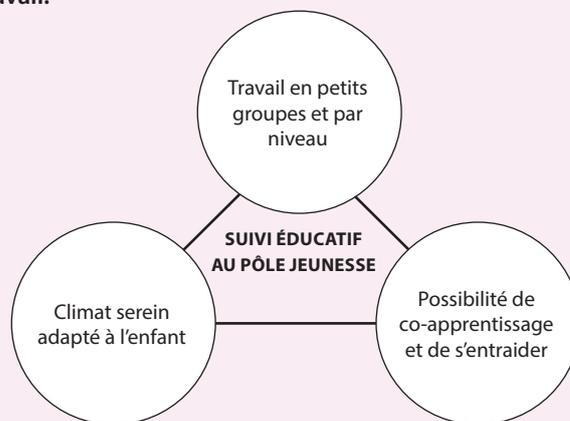
*à la structure Raymond Amiel*

- de 16h30 à 19h

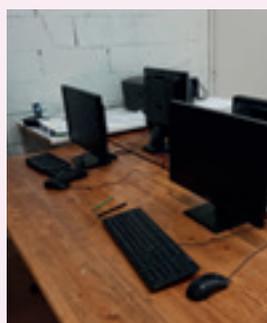
Contrairement à certaines idées reçues, l'apprentissage doit se faire dans un climat serein et plaisant afin que l'enfant prenne du plaisir à travailler.

Dès le plus jeune âge, il est important de comprendre qu'apprendre est une nécessité mais surtout une possibilité de comprendre le monde qui nous entoure et d'acquiescer les outils utiles dans nos vies.

**Une équipe d'animateurs compétente s'occupe de vos enfants dans une ambiance propice à l'échange et au travail.**



À Raymond Amiel ou au Pôle Jeunesse, des espaces dédiés au travail appliqué et serein...





**ENFANCE** / LES ÉCOLES

# LA RENTRÉE DES CLASSES

## DES SOURIRES, DE LA JOIE ET QUELQUES LARMES...

Lundi 4 septembre les petits lorettois ont repris le chemin de l'école. Le soleil était présent pour essayer de prolonger les vacances mais, cartable sur le dos, les enfants de l'école élémentaire Jean de la Fontaine ont savouré le temps des retrouvailles avec leurs camarades. L'ambiance était différente à l'école maternelle Marie Curie où le moment de la séparation est parfois difficile pour les enfants... mais aussi pour les parents !

### ÉCOLE MATERNELLE MARIE CURIE



#### Ecole maternelle Marie Curie

2, rue Fleury Thévenet

Tél : 04 77 73 27 07

Directrice : Mme Traverse



L'équipe pédagogique de l'école Marie Curie



Une belle équipe d'ATSEM !

Laurence MUSICCO - Virginie CHORBADJIAN -  
Magaly DELINTADAKIS - Catarina RADICE

Vendredi 31 août les enseignants se sont retrouvés pour préparer la rentrée. Cette année, à l'école maternelle, on note l'arrivée d'Etienne Granié, étudiant stagiaire qui interviendra dans la classe de Mme Viallet.

Avec un effectif qui reste stable, l'école compte 5 classes pour 122 élèves. Mme Traverse, la directrice, est déchargée le lundi.

Deux AESH interviendront auprès d'enfants en situation de handicap afin de les accompagner dans la classe. Il s'agit de Chafia AÏFA et d'Hassina LAÏFAOUM.

D'autres enfants auraient pu bénéficier de cette aide mais malheureusement on déplore un manque de postes.

Cette année encore l'association «Lire et faire lire» interviendra afin que des bénévoles viennent lire des histoires aux enfants.

Le projet pédagogique de l'année se fera autour du thème de la ferme. Les enfants iront prochainement visiter une ferme. Ils découvriront la vie des animaux et de nombreuses activités s'articuleront autour de ce thème : la lecture d'albums, les arts visuels, etc.



C'est la rentrée ! Les portes s'ouvrent sur une nouvelle année scolaire !



A deux c'est plus facile !



Les enfants sont accueillis avec le sourire.



Bienvenue à cette nouvelle famille ! Beaucoup de nouveautés en ce jour de rentrée !

## ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE JEAN DE LA FONTAINE



### Ecole élémentaire publique Jean de La Fontaine

Place H. Bonnassières

Tél : 04 77 73 20 85

Directrice : Mme Vercasson



L'équipe pédagogique de l'école Jean de la Fontaine



*Le temps des retrouvailles*

Avec 246 élèves et 10 classes il y a beaucoup d'enseignants qui se retrouvent autour de la grande table le jour de la pré-rentrée.

A cette belle équipe il faut ajouter Mme Matricon et Mme Durand qui sont deux AESH qui interviennent sur plusieurs écoles.

L'ambiance est chaleureuse et tous ont plaisir à partager un café et quelques douceurs pour préparer le grand jour.

Mme Vercasson, la directrice, accueille les nouveaux enseignants, gère les plannings, s'assure de la bonne répartition des élèves. Chaque enseignant découvre la liste des futurs élèves, échange avec ses collègues afin d'assurer une prise en charge optimale de chaque enfant dès les premiers jours de classe.

Les enseignants évoquent les futurs projets. Des projets qui ont été mis en place parfois l'an passé comme la future classe verte des



*Les parents sont accueillis dans la cour avec les enfants*

élèves de CM2 au mois d'octobre à Marlhes. Les plus grands de l'école vont, pendant 3 jours étudier l'astronomie et l'environnement. De retour en classe ils pourront exploiter le travail amorcé pendant le séjour. Mais une classe verte c'est aussi apprendre à vivre ensemble : une expérience riche que les élèves ne manqueront pas d'apprécier.

Cette année encore les enfants participeront au Téléthon en collaboration avec l'Association de Saint-Chamond. Les enfants vont devoir courir sur toute la journée afin de récolter un maximum de fonds.

Les élèves de CE2, vont, pour leur part, découvrir le monde et voyager à travers la littérature et les arts visuels.

L'année 2024 est aussi l'année des Jeux Olympiques en France et ce grand événement sera aussi l'occasion d'organiser des Olympiades au sein de l'école.

## BIENVENUE !

AUX NOUVEAUX ENSEIGNANTS



*Mme Rozand,  
pour les CM1/CM2*



*M. Dominguez,  
pour les CM1/CM2*



*Les enseignants proposent un café, le temps de discuter*



*Les enfants sont heureux de se revoir*



*Mais il est l'heure de rentrer en classe et de se mettre au travail !*



ÉCOLE NOTRE-DAME DE LORETTE

# LES JEUX OLYMPIQUES S'INVITENT À L'ÉCOLE

Une thématique qui va permettre aux élèves de célébrer les valeurs du sport Olympique et Paralympique à travers les dimensions physiques, culturelles, artistiques, citoyennes...tout au long de l'année.

Des cycles « sport » orientés sont prévus, portés par la charte Olympique : « ENGAGEMENT, EXCELLENCE, EGALITÉ, RESPECT, AMITIÉ, INCLUSION ET PARTAGE »

En route pour les J.O. de PARIS !  
Une belle année en perspective !



**LES COULEURS DU MONDE**

12 rue du Pilat - 42420 Lorette  
Tél : 09 75 24 49 81  
accueil@centresocial-lorette.fr  
www.centresocial-lorette.fr



## CENTRE SOCIAL

### ACTUALITES DU CENTRE SOCIAL

**SPORTS / NOUVEAUTÉS**

- > GYM ACTIVE - horaire supplémentaire le lundi de 18h30 à 19h30
- > PILATES : lundi de 15h15 à 16h15

**SOPHROLOGIE NATURE**

6 séances réservées aux plus de 60 ans (du 6 novembre au 16 décembre 2023)

**PARENTALITÉ**

**QUINZAINE DE LA PARENTALITÉ**

*Du 6 au 16 novembre 2023*

Des temps forts proposés au centre social tels que le café poussette, le café des grands parents, conférence sur « cultivons la joie de vivre en famille » ...

**CULTURE**

- **EXPOSITION DE L'UNIVERS MANGAS**

*Du 6 au 23 novembre 2023 avec Jeanna DAUMA*

- **PEINTURES DE GORIZIA TANZILLI**

*Du 4 au 21 décembre 2023,*

**SEMAINE D'INFORMATION DES AIDANTS**

Le centre social en partenariat avec l'OLIVIER DU GIER, propose de vous accompagner physiquement à tous les temps forts de la semaine consacrée aux aidants du 2 au 8 octobre 2023.



Corinne Comtet,  
architecte conseil à SOLIHA  
Tél : 06 25 65 14 87  
corinne.comtet@solih-loire.fr



SOLIHA Loire-Puy de Dôme  
2 rue Aristide Briand et de la Paix  
42000 SAINT-ETIENNE  
Tel : 04 77 43 08 80  
renoversonlogement@solih-loire.fr  
www.loire.solih-loire.fr

**Corinne COMTET,**  
**architecte conseil à**  
**SOLIHA, vous accompagne**  
**et vous conseille dans**  
**votre projet de ravalement**  
**de façades, le choix des**  
**couleurs et vos démarches**  
**administratives.**



### À SAVOIR

- > Prendre RDV avec l'architecte conseil pour une visite sur site pour établir les prescriptions architecturales (descriptif détaillé des travaux, coloris, matériaux...)
- > Les travaux doivent porter sur l'ensemble des façades du bâtiment, murs de clôture et annexes se trouvant sur la propriété
- > Les travaux ne doivent pas commencer avant que le propriétaire ait reçu l'accord de la commission façades pour l'attribution de la subvention et l'arrêté de non opposition à la déclaration préalable de travaux.

### OPÉRATION FAÇADES

# REGARD SUR LES ENDUITS ANCIENS

**Le bâti ancien dans le centre-ville de Lorette est essentiellement construit en grès houiller, pierre de pays de couleur gris/beige. Les murs sont laissés en pierres apparentes ou recouverts d'un enduit pour les protéger des intempéries.**

Les enduits anciens sont composés de chaux naturelle et de sables locaux. Les sables par leurs granulométries et leurs couleurs structurent et colorent naturellement les enduits.

La chaux naturelle est le liant le plus traditionnel et le plus ancien utilisé dans la construction et la restauration du bâti ancien. C'est un matériau souple, capillaire, étanche à la pluie, imperméable à l'eau mais perméable à la vapeur d'eau permettant la respiration des supports. A l'inverse des enduits ciments artificiels qui sont étanches à la vapeur d'eau et non adaptés aux maçonneries anciennes.



La perméabilité à la vapeur d'eau est une qualité indispensable pour le bâti ancien car les murs ne sont pas isolés de l'humidité des sols. Cette humidité contenue dans les

murs peut s'évacuer si le revêtement du mur est perméable à la vapeur d'eau. Les maçonneries sont ainsi saines et pérennes.

Mais les enduits ont également une fonction décorative.

Au plan de la finition, de la couleur et du vieillissement, la chaux apporte des qualités d'aspect incomparables aux façades : souplesse, onctuosité, luminosité, mise en valeur de la couleur des sables et des pigments.

« L'eau glisse plus vite sur une surface lisse que sur une surface rugueuse » aussi les enduits anciens étaient lissés à la truelle ou avec une taloche pour obtenir un aspect lisse et autonettoyant de la façade.

Le « crépi » désigne généralement un enduit à la finition grossière et rustique, la surface grenue est un facteur d'accélération de l'encrassement, notamment en milieu urbain.

La finition grattée donne un aspect usé à l'enduit. Cependant ce vieillissement accéléré réduit son imperméabilité, accélère l'encrassement et diminue l'épaisseur de l'enduit.

Les finitions d'enduit les plus lisses sont les plus adaptées pour lutter contre l'encrassement des façades et participent à la mise en valeur de l'identité du bâti ancien.

## RAPPEL DES SUBVENTIONS MOBILISABLES

L'opération façades n'est pas soumise à condition de ressources du propriétaire.

TYOLOGIE	TAUX DE SUBVENTION*	PLAFOND DE TRAVAUX*	PLAFOND DE SUBVENTION**
Pavillon	25%	37 €/m <sup>2</sup>	2 300 €
Immeuble R+1	25%	40 €/m <sup>2</sup>	2 300 € par logement dans la limite de 15 000€ par immeuble
Immeuble R+2 et plus	25%	45 €/m <sup>2</sup>	
Mur de clôture Dépendance***	25%	37 €/m <sup>2</sup>	
Façade en pierre	25%	55 €/m <sup>2</sup>	

\* Subvention calculée sur la base du montant TTC des travaux. \*\* Les plafonds de subvention ne concernent pas les bâtiments situés en front de la RN 88 et dans le centre historique. \*\*\* Le ravalement des murs de clôture et dépendances non visibles du domaine public n'est pas obligatoire mais bénéficie des mêmes taux de subventions en cas de travaux volontaires.



Vue du projet côté rue Adèle Bourdon / Canal de Zacharie / Autoroute A7

## CADRE DE VIE / LES GRANDS TRAVAUX

# LE THÉÂTRE DU CANAL

## UN GRAND PROJET POUR L'AVENIR CULTUREL DE LORETTE

D'ici quelques semaines (décembre 2023), un premier coup de pioche sera donné pour la déconstruction de l'ancien cinéma « Le Foyer ». De nombreux mois de travaux seront nécessaires pour donner naissance à une nouvelle salle de spectacle : le «Théâtre du Canal».

### UNE PAGE DE L'HISTOIRE DE LORETTE QUI SE TOURNE

C'est la fin du cinéma «le Foyer» situé dans le quartier historique de Lorette. Depuis de nombreuses années, il était question de rénover et agrandir cette salle de spectacle. Des études ont été menées en ce sens mais il est apparu que les normes antisismiques actuelles engendreraient des coûts bien trop importants pour sa rénovation.

Ce bâtiment a été cédé à la commune par l'Évêché de Lyon en 1992. En effet cette salle emblématique était jadis utilisée par les œuvres catholiques de la paroisse de Lorette. Elle a alors été utilisée en tant

que salle de cinéma et salle de spectacle. Elle produisait également une troupe de théâtre réputée. C'est certainement cette dernière qui a donné naissance à la saison culturelle telle que nous la connaissons actuellement.

Les équipes municipales qui se sont succédé depuis 34 ans ont toujours eu à cœur de proposer une saison culturelle très appréciée des Lorettois mais aussi de personnes extérieures à la commune.

Des artistes de grande renommée viennent depuis de nombreuses an-

nées à Lorette proposer leur spectacle à l'Ecluse. Aujourd'hui cette salle est suroccupée par les associations.

Face à l'ampleur du budget pour réaliser une rénovation, le Conseil municipal a finalement opté pour la démolition de l'ancien cinéma et la construction en son lieu et place du «Théâtre du Canal». Un projet ambitieux pour ancrer la culture à Lorette, apporter de la modernité au centre historique et proposer une salle de spectacle à la hauteur de la saison culturelle.

Ces deux photos resteront gravées dans la mémoire des Lorettois.



Vue extérieure de cet ancien bâtiment qui sera démolì à partir du mois de décembre 2023.



Vue intérieure de la salle de spectacle qui est presque restée intacte depuis sa fermeture au public (plus de 30 ans)

### LA NOUVELLE SALLE DE SPECTACLE

Afin de réaliser la nouvelle salle de spectacle, le cabinet ARCHIGRAM de Montbrison a lancé un concours pour trouver l'architecte qui réalisera cet ouvrage.

De nombreux cabinets d'architecture étaient intéressés par cette réalisation. Un collectif d'experts dans le domaine

du théâtre se sont associés aux élus pour faire leur choix.

C'est donc le cabinet d'architecture de Nicolas Guillot, situé à Lyon, qui a finalement été retenu. Voici donc les 2 perspectives extérieure et intérieure du futur projet.

**4 MILLIONS  
D'EUROS**

C'est le budget qui est attribué à ce projet



Vue intérieure du futur théâtre

## RÉHABILITATION DU PARC LOUIS ARAGON ET DU LOCAL DE LA PÉTANQUE LORETTOISE

COÛT  
DE L'OPÉRATION

526 436 € HT

Comme vous avez pu le remarquer, un très beau portail ainsi qu'une clôture ont été posés pour marquer l'entrée de cet espace de détente. L'engazonnement est terminé et grâce à la pluie du mois de mai, les végétaux ont pris de l'ampleur et les premières tontes viennent d'être effectuées.

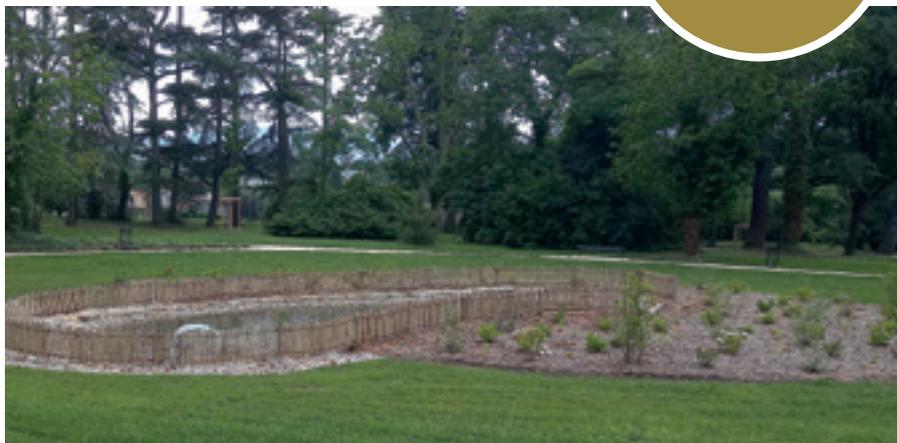
Un jet d'oxygénation du bassin a été posé et son fonctionnement ferait développer les différentes plantes aquatiques. Une protection bois autour du bassin a été installée.

Des bancs métal à assise large et des corbeilles de propreté sont à votre disposition le long des 450 mètres d'allées.

Des étiquettes platines de reconnaissance des arbres seront posées aux pieds de ceux-ci avec le nom français et le nom latin.

Le montant total de ce gros chantier a été de 526 436€ HT. Cet investissement bénéficiera du PLAN DE RELANCE METROPOLITAIN à 50% du total HT.

**Pour marquer la fin de cet important chantier et la réouverture du parc, une belle inauguration a eu lieu le 9 septembre 2023 (voir p.13 à 17 de ce Kiosque).**



Le bassin d'agrément



Les allées ont été redessinées

### LE LOCAL DE LA PÉTANQUE DU PARC LOUIS ARAGON



L'extension réussie du Local

L'extension du local pétanque est aujourd'hui terminée. Le carrelage est posé avec une natte de désolidarisation et d'étanchéité au sol.

Un rideau métallique ajouré a été posé pour séparer le local en deux en prévision de pouvoir accorder son utilisation à d'autres associations qui pourraient en avoir besoin occasionnellement.

L'isolation par doublage intérieur en laine de verre et plaques de plâtre a été prévue avec les peintures intérieures.

La façade de l'extension a reçu son enduit ciment définitif, la peinture de l'ancien local est en cours.

## PARC LOUIS ARAGON ORGANISATION DU STATIONNEMENT

COÛT  
DE L'OPÉRATION  
**17 790 € HT**

Etant donné l'état du revêtement des emplacements de stationnement, le long de la rue Eugène Brosse, nous avons fait procéder à la réfection totale de l'enrobé jusqu'au restaurant La Table d'Elsa ainsi que le portail d'accès et les barrières de cet établissement en continuité du Parc. Les traçages au sol ont été refaits et cinq arceaux vélos ont été installés.



## IMMEUBLE «BRETAGNE» ENTRÉE DU PARKING RUE J. VALLÈS

Nous avons été sollicités par les copropriétaires de cet immeuble pour la réfection de l'enrobé de l'entrée du parking qui était très dégradée, nous l'avons donc fait refaire.

Dans le même temps, les copropriétaires se plaignaient du stationnement abusif le long de leur immeuble sur les trottoirs côté Plaine de Grézieux.

Des potelets anti-stationnement ont été mis en place à leur plus grande satisfaction.

COÛT  
DE L'OPÉRATION  
**6 001 € HT**



Sécurisation du trottoir



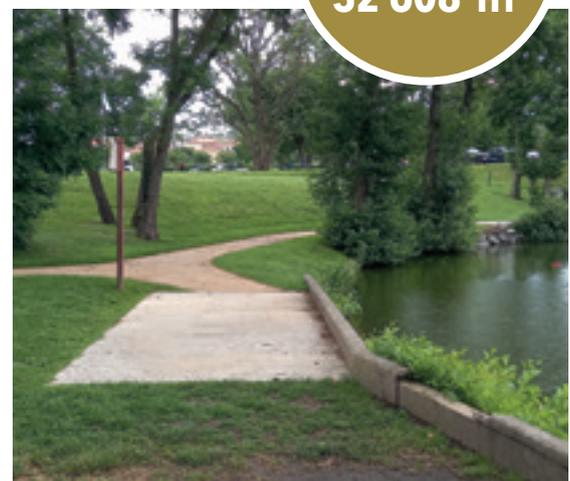
Entrée du parking réparée

## BASSIN DES BLONDIÈRES CRÉATION DE 2 ZONES DE PÊCHE POUR PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE

Dans le précédent Kiosque, nous vous informions de la réalisation de deux pontons pour les pêcheurs handicapés en fauteuil.

Les travaux sont terminés. Il faut noter que les voies d'accès à ces 2 zones ont une pente inférieure à 5%.

COÛT  
DE L'OPÉRATION  
**32 608 € HT**



Le ponton principal

Reportage réalisé par Joseph SEGUIN et Gilles RAIA, adjoints en charge des travaux



Police Municipale de Lorette - La nouvelle équipe



## VIE QUOTIDIENNE

# POLICE MUNICIPALE

## UNE NOUVELLE ÉQUIPE COMPOSÉE DE 4 AGENTS

Depuis plus d'un an, suite aux départs successifs par mutation de plusieurs brigadiers, l'équipe municipale s'emploie à recruter une nouvelle équipe au sein de la Police Municipale de la ville. C'est chose faite. Depuis le mois d'août, l'équipe est au complet. À sa tête, Laure PELAT, une femme de caractère qui a bien voulu prendre un moment de son précieux temps pour nous présenter la nouvelle équipe.



**Laure PELAT**  
Brigadière - Cheffe principale

### RENCONTRE AVEC LAURE PELAT BRIGADIÈRE CHEFFE PRINCIPALE

**Bonjour Laure Pelat, pouvez-vous nous expliquer votre parcours professionnel ?**

Bonjour. J'ai travaillé pendant 23 ans au sein de la Police Municipale de Saint-Etienne. J'ai occupé plusieurs postes et découvert les nombreuses facettes de notre métier. Puis j'ai demandé ma mutation à l'Horme où je suis restée 4 ans et enfin me voici depuis le mois de juillet à Lorette afin de diriger une toute nouvelle équipe.

**Vous êtes responsable du service de la Police Municipale de Lorette. Comment est constituée votre équipe ?**

Nous sommes 4 agents. Pour m'accompagner, il y a un gardien brigadier agent cynophile, Valentino Galletti, avec son chien. Il a été recruté au mois de juin.

Un maître-chien est un vrai plus dans une brigade car il permet d'apporter de la dissuasion sur la voie publique.

**Comment s'appelle le chien ?**

Il s'appelle Remus-V7, il a 2 ans et demi. C'est un berger allemand. Avec Valentino ils ont suivi une formation de 3 mois. Ils ont été préparés à l'utilisation de frappes techniques et d'un mordant lors d'une attaque d'un individu armé.

**Qui sont vos autres collègues ?**

Il y a Franck Feneyrolles. Il est gardien brigadier stagiaire. Il a été ASVP pendant 7 ans à Villars puis à Andrézieux-Bouthéon. Il vient de réussir le concours de brigadier et va donc partir 6 mois en formation très prochainement.

Il y a aussi Kelly de Lépine. Il est ASVP et a été recruté en décembre 2022. Kelly a travaillé pendant de nombreuses années dans la protection rapprochée en milieu hostile à Houston, aux États-Unis et en Afrique. Aujourd'hui il souhaite stabiliser sa vie en France et prépare le concours de brigadier.

## Quelles sont vos missions au sein de la Police Municipale de Lorette ?

Nous sommes une police de proximité et devons donc mettre en application la politique de sécurité établie par M. le Maire.

Nous avons à la fois des missions de police administrative visant à prévenir les troubles de l'ordre public et des missions de police judiciaire impliquant de repérer et sanctionner les infractions.

## Pouvez-vous nous donner quelques exemples de tâches pour les agents de la Police Municipale ?

Concernants les agents de la police

Municipale, les tâches sont diverses :

- surveillance générale de la commune ;
- police de la route et respect du stationnement ;
- sécurisation lors d'évènements et festivités ;
- gestion des incivilités, des nuisances et de l'insalubrité des logements ;
- faire respecter les arrêtés de police du Maire ;
- gestion des objets trouvés ;
- gestion de la divagation des animaux et de la déclaration des chiens catégorisés ;
- gestion du cimetière.

## Les tâches sont différentes pour les ASVP ? Quelles sont-elles ?

En effet, Kelly, notre ASVP, travaille en équipe avec la Police Municipale mais il est chargé plus spécifiquement de la protection de la voie publique, du contrôle de stationnement et de la sécurisation des écoles. Il est également compétent pour relever les bruits de voisinage et constater les infractions au règlement sanitaire relatif à la propreté des voies et espaces publics.

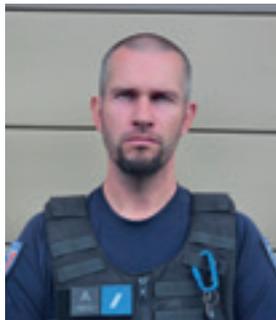
## Un grand merci pour cette présentation.

*Interview réalisé par sophie Prévost*

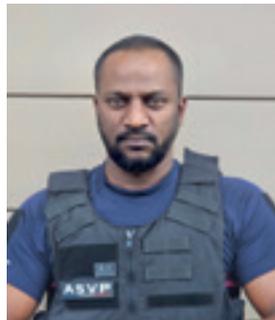
## LES MEMBRES DE L'ÉQUIPE



**Valentino GALLETTI**  
Gardien - brigadier - cynophile



**Franck FENEYROLLES**  
Gardien - brigadier - stagiaire



**Kelly DE LÉPINE**  
ASVP

## HORAIRES D'OUVERTURE

La Police Municipale est joignable tous les jours de 8h à 18h.

- > Une permanence est assurée tous les lundis matin de 10h à 12h dans les locaux de la Police Municipale.
- > En dehors de ces horaires, vous pouvez contacter l'équipe au 06 83 82 02 18 entre 8h et 18h
- > À partir de 18h, en cas d'urgence, vous devez appeler la Police Nationale

## LE MOT DU MAIRE

C'est avec un très grand plaisir pour la sécurité des Lorettois que nous bénéficions pour la première fois depuis mon élection de Maire, d'une Police Municipale dotée de 4 agents. Cet objectif, j'y réfléchissais depuis plus de quatre ans avec l'augmentation des incivilités commis par des jeunes mal éduqués par leurs parents. Ils sont de toutes les origines avec une large proportion qui ne veut pas reconnaître les lois de la République et respecte seulement la Charia.

**A cause de cela, nos policiers municipaux assurent un métier ingrat, ils disposent d'une grosse dose de professionnalisme et de courage.**

Depuis longtemps, je voulais miser sur la formation car il est très difficile aujourd'hui de recruter des policiers municipaux entièrement formés. J'ai commencé par imposer le recrutement d'un ASVP avec M. Kelly DE LÉPINE qui prépare actuellement son concours de policier

municipal ; avec le recrutement de M. Franck FENEYROLLES qui vient de réussir son concours de policier municipal et va partir prochainement en formation.

En revanche, avec les recrutements groupés par voie de mutation de Mme Laure PELAT, brigadière cheffe principale et M. Valentino GALLETTI, gardien-brigadier cynophile et son chien REMUS, agent de la ville, nous avons eu, il faut le reconnaître, la chance de bénéficier immédiatement de leur grand professionnalisme.

Ainsi, après avoir été traité pendant plus de deux ans d'incapable par le seul membre de l'opposition qui a créé tous les désordres que Lorette a vécus, j'ai la fierté de démontrer aux Lorettois qu'ils ont une nouvelle équipe de policiers municipaux qui s'investit pleinement pour assurer leur sécurité.

*Le Maire Gérard TARDY*



## VIE QUOTIDIENNE



# LA BAIGNADE NATURELLE

ARNAUD BELTRAME

## UNE 7<sup>e</sup> SAISON RÉUSSIE !

Malgré une météo capricieuse alternant entre des journées caniculaires et maussades, la fréquentation de la Baignade Naturelle a été satisfaisante. Les équipes, les prestataires, les équipements ont permis aux Lorettois mais aussi aux baigneurs venus des autres communes de profiter pleinement de ce site aux infrastructures innovantes et perfectionnées. Un véritable havre de paix où les rires des enfants ont raisonné au cœur de notre très chère ville.

**19575**  
visiteurs

**561**  
écoliers  
de Jean de La  
Fontaine

**281**  
communes



Mike et Steph

Merci à notre directrice Madame Marie-Christine TOSI, Louane et Mailys qui ont su par leur dévouement accueillir nos chers visiteurs.

Un grand merci à la Police Municipale ainsi qu'aux agents de sécurité qui ont œuvré pour faire respecter la quiétude et les consignes de sécurité. Il n'est pas toujours évident de refuser des baigneurs mais nous en avons fait une priorité cette année pour assurer l'ordre et la tranquillité.

Merci aux maîtres-nageurs qui ont assuré la sécurité des baigneurs dans nos deux bassins et ont dû aussi gérer le non-respect du règlement intérieur, en particulier le port du maillot de bain obligatoire comme dans tout lieu nautique pour protéger l'eau. La seule fermeture de trois jours que l'ARS nous préconisait était dû à la présence au-dessus de la norme de bactéries (qui proviennent habituellement de déchets humains ou animaux) dans l'eau de remplissage.

Merci à Anthony et Alain qui, tous les matins de 6h à 11h, ont nettoyé les bassins afin d'avoir une eau claire et agréable.

Une nouveauté de taille cette année, la mise en place de travailleurs indépendants

pour la gestion du snack, Steph et Mike qui ont su apaiser les fringales et servir des collations de qualité à des prix très corrects. En ce sens nous les remercions.

Preuve de la biodiversité et de l'équilibre écologique du site, l'association France Nature environnement AURA et l'Ecopôle du Forez ont repéré sur le site de la Baignade Naturelle la forte présence d'une espèce de libellule menacée de disparition au niveau national et européen. Un autre point positif pour notre BNL.

En conclusion, cette septième saison est une réussite et notre Baignade Naturelle a été très appréciée par les familles et toutes les personnes qui n'ont pas pu partir en vacances.

Les épisodes caniculaires sont malheureusement de plus en plus fréquents. Nous resterons au service de nos administrés et communes voisines pour maintenir la qualité de ce site et de ses installations.

Nous avons hâte de vous retrouver pour la prochaine saison.

Soyez fiers de votre ville.

**Jean Sébastien Payre**  
2<sup>e</sup> Maire-Adjoint

## MÉDIATHÈQUE YVES DUTEIL

- 7, rue Jean Moulin - 42420 Lorette
- Tél : 04 77 73 67 44
- e-mail : mediatheque@ville-lorette.fr

### HORAIRES D'OUVERTURE MÉDIATHÈQUE

Mardi : 10h30 - 12h / 16h-18h  
 Mercredi : 10h30 - 12h / 14h-18h  
 Jeudi : 10h30 - 12h / 16h - 18h  
 Vendredi : 10h30 - 12h / 16h-18h  
 Samedi : 8h30 - 12h

#### En période scolaire :

Mardi et vendredi : 10h30 - 11h30

### HORAIRES D'OUVERTURE LUDOTHÈQUE

Mercredi : 10h30 - 12h / 16h - 18h  
 Samedi : 8h30 - 12h

### PROCHAINES EXPOSITIONS

#### OCTOBRE

PLANTES AUX MILLE VERTUS

#### NOVEMBRE

LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

#### DÉCEMBRE

BD'ART

La médiathèque offre gracieusement aux Lorettois divers livres et revues issus de dons de particuliers ou d'ouvrages retirés des rayons.

**N'hésitez pas à en profiter !**

# LA MÉDIATHÈQUE

## TOUTE L'ANNÉE, DES NOUVEAUTÉS !

### NOS LIVRES COUP DE CŒUR



#### Alma et les trésors de l'océan

Lara Hawthorne

Éditions Larousse

Au fil des années, Alma voit l'océan changer, des objets étranges s'échouent sur les récifs. Un album poétique pour sensibiliser les enfants à la préservation des océans



#### Mon père, Casimir et moi

Séverine Vidal

Éditions Les enfants rouges

Nous suivons un jeune garçon et ses deux amis, le divorce des parents de deux d'entre eux mais la vie continue entre bêtises et espoir.



#### Le cœur de Mélodie

Sharon M. Draper

Éditions Michel Lafon

Quand le cerveau d'une adolescente très douée est enfermé dans un corps paralysé. Mélodie nous narre sa difficile progression dans la vie, ses apprentissages compliqués, son intégration à l'école et nous confie ses rêves les plus beaux.



#### Un coup de soleil

Serana Giuliano

Éditions Robert Laffont

Six foyers et un point commun : Eléonore, femme de ménage. Leur routine risque de se voir chambouler...



# LE PORTAIL MÉDIATHÈQUE

## UNE VÉRITABLE MODERNISATION DU SYSTÈME DE PRÊT

Le retour des adhérents de la médiathèque concernant le nouveau logiciel BiblixNet 3.0 est très bon. Les lecteurs peuvent désormais avoir accès à de nombreuses fonctionnalités en ligne.



Ce portail permet à un adhérent de la médiathèque de Lorette d'accéder à différentes fonctionnalités, notamment :

- consulter et gérer son compte ;
- accéder et consulter le catalogue de la bibliothèque (titre, auteur, genre, public visé, résumé, disponibilité...);
- prolonger son prêt ;

- annuler ses réservations ;
- voir les prêts en cours et/ou réservations de son compte ;
- avoir accès à son historique de prêts.

Le Portail permet également à l'utilisateur d'utiliser la caméra de son smartphone pour scanner un document de la médiathèque et savoir s'il l'a déjà emprunté.

Ouvrez l'application appareil photo de votre téléphone ou de votre tablette. Placez l'objectif à environ 20 cm du QR code. La fenêtre du Portail s'ouvre !

# Fête des Lumières



VENDREDI **8**  
**DÉCEMBRE**

A partir de 17h

MARRONS CHAUDS - CARROUSEL - CRÊPES - DIVERS STANDS  
ANIMATIONS POUR PETITS ET GRANDS

TOUTES LES  
ANIMATIONS  
À 1€

**Lorette**  
en **Fête**



SERVICE CULTUREL - Mairie de Lorette - Place du III<sup>e</sup> Millénaire - 06 73 86 78 03  
e-mail : saison.culturelle@ville-lorette.fr

**BILLETTERIE**

PERMANENCE EN MAIRIE  
tous les jeudis  
de 14h à 16h30

**LA SAISON CULTURELLE****CONCERT**

**SAMEDI 14  
OCTOBRE 2023**  
20H30

**NATURAL  
WOMAN BAND**  
FESTIVAL RHINO JAZZ(S)

Comme de coutume désormais, l'Écluse sera le temple du gospel pour le Rhino qui accueille pour cette édition la grande formation toulousaine Natural Woman Band créée sous l'impulsion de Tatiana Granti pour rendre hommage à l'oeuvre à la fois musicale et militante de la «Queen» aux 18 Grammy Awards, Aretha Franklin, chanteuse afro-américaine la plus influente du XX<sup>e</sup> siècle qui nous a quittés en 2018. Aux côtés de la soliste Tatiana Granti, deux choristes Marianne Fraizy et Natacha Kanga donnent de la voix, portées par un quartet rythmique très «southern soul» et appuyé par une section de trois cuivres issus du Big Band 31, pour un répertoire d'une vingtaine de titres, des tubes incontournables à d'autres moins connus, privilégiant les plus enflammés de la période Atlantic (68-73) mais aussi quelques ballades emblématiques comme Natural Woman qui a donné son nom à cette vibrante équipe.

**FESTIVAL DE  
L'HUMOUR**

**SAMEDI 28  
OCTOBRE 2023**  
20H30

**UN DINER D'ADIEU**

Avec **CARTMAN**, Laëtitia MILLOT et Jean-Baptiste SHELMEKDINE

Devant se rendre à un autre diner auquel ils ne veulent au fond pas aller, Pierre et Clotilde prennent la décision : faire le ménage dans leurs amitiés usées.

Ils organisent des diners d'adieu, mélange d'hommage et de délivrance, pour ces amis qui vont disparaître de leur vie.

Leur première victime : Antoine Royer.

Mais, entre un Pierre un peu lâche et velléitaire, une Clotilde imprévisible et cet ami pour le moins curieux, rien ne se passe comme prévu...

**FESTIVAL DE  
L'HUMOUR**

**MARDI 14  
NOVEMBRE 2023**  
20H30

**DEMAIN LA  
REVANCHE**

Avec Gaspard PROUST, Jean-Luc MOREAU et Brigitte CATILLON

À cinq heures du matin, Matthieu débarque chez ses parents, trempé, portant un sac à dos rempli de pierres. Alors que ces derniers tentent de l'interroger, il affirme ne se souvenir de rien. Ne sachant comment venir en aide à leur fils qui semble souffrir d'une amnésie traumatique, Jean-Marc et Laurence cherchent à faire émerger ses souvenirs, sans le brusquer. Mais les échanges virent rapidement au règlement de compte.

**FESTIVAL DE  
L'HUMOUR**

**VENDREDI 24  
NOVEMBRE 2023**  
20H30

**MARIANNE JAMES**

TOUT EST  
DANS LA VOIX

On rêve tous de chanter à merveille, d'avoir cette voix qui demain fait que les gens nous applaudissent dès que l'on fredonne, que ce soit pour s'auto-émerveiller quand on chante sous la douche, pour les applaudissements de nos enfants à qui on chante des comptines, pour bluffer nos amis lors d'un karaoké ou carrément pour une carrière professionnelle.

Pour se révéler en tant que chanteur, quoi de mieux que des cours de chants et qui de mieux, que La Spécialiste de la voix en France : Marianne James !

Le public la connaît et l'aime pour son franc-parler, sa sensibilité.

Dans ce nouveau seule-en-scène musical, interactif et irrésistiblement drôle, elle endosse le rôle de professeure de chant et emmène les spectateurs à la découverte de leur voix.

Une expérience hors-norme où Marianne nous ouvre son cœur et nous transmet sa grande expérience vocale. « Tout est dans la voix » vous laissera des courbatures... de rire !

**RENDEZ-VOUS  
SALLE L'ÉCLUSE**

30, rue Adèle Bourdon à Lorette

**RENSEIGNEMENTS****MAIRIE DE LORETTE - SERVICE CULTUREL**

Place du III<sup>e</sup> Millénaire à Lorette - Tél : 06 73 86 78 03 - mail : saison.culturelle@ville-lorette.fr



- Mail : [upt-valdegier@orange.fr](mailto:upt-valdegier@orange.fr)
- Site Internet : [www.upt-valdegier.fr](http://www.upt-valdegier.fr)
- Renseignements au 07 69 53 79 66 ou 06 70 96 73 77



## LES CONFÉRENCES DÉBUTENT À 14H30.

> Les inscriptions seront prises à partir de 14 h les jours de conférences

> Pour les nouveaux adhérents, fournir 2 photos d'identité (inscrire nom et prénom au verso des photos)

> Cotation annuelle : **25 €** (par chèque)

Les sorties et visites ne sont pas incluses dans ce tarif

> Droit d'entrée pour une conférence :

- non-adhérent UPT : **5 €**

- adhérent d'une autre antenne : **3 €**



### LES SALLES

- **CELLIEU (CE)**  
Salle Georges Brassens
- **LA GRAND'CROIX (GC)**  
L'Étoile
- **L'HORME (L'H)**  
Salle de la Buire
- **ST MARTIN LA PLAINE (SM)**  
La gare

# CONFÉRENCES ET SORTIES

## SAISON 2023-2024

OCTOBRE		
LUNDI 2	L'H	Les dessins de Victor HUGO : l'intimité de l'écrivain révélée par M. Cyril DEVÈS
JEUDI 12	GC	DARWIN & CO : La théorie de l'Évolution aujourd'hui par M. Gilles ESCARGUEL
JEUDI 19	<i>Sortie journée : Autour des sens - Le Couvent de Chazelles sur Lavieu et spiruline à Savigneux</i>	
NOVEMBRE		
MARDI 7	GC	L'hôpital public français face à ses crises par Mme Fanny VINCENT
JEUDI 16	L'H	Louise BOURGEOIS par M. Thomas LEVEUGLE
JEUDI 23	CE	L'Afrique du Sud, d'hier à aujourd'hui par M. Raphaël PORTEILLA
DÉCEMBRE		
MARDI 5	L'H	Le statut de la femme dans le monde arabo-musulman par M. Walid ABOUD
MARDI 12	SM	Fin de vie, loi bioéthique, soins palliatifs par Mme Pascale VASSAL
LUNDI 18	GC	La Chartreuse de Sainte Croix en Jarez au Moyen Âge par M. Sylvain EXCOFFON
JANVIER 2024		
JEUDI 11	GC	La vie sociale des haies : une histoire politique de la nature par M. Léo MAGNIN
JEUDI 18	<i>Sortie ½ journée : La Chartreuse de Sainte Croix en Jarez (visite guidée)</i>	
MARDI 23	L'H	Nostalgie Jean FERRAT par M. Christian DUBESSY
FÉVRIER		
JEUDI 1 <sup>ER</sup>	GC	L'eau : une molécule liée pour le vivant par M. Dominique LE GUELLEC
JEUDI 8	SM	Trafic animal, place de l'animal dans la société par J.Ch. GÉRARD ou L. GANTNER
JEUDI 15	L'H	Itinéraires d'un auteur local par M. Bernard RIVIÈRE
MARS		
MARDI 5	SM	Géopolitique de l'Olympisme : Paris 1924-2024 par M. Christian DAUDEL
MARDI 12	L'H	Jean DASTÉ par M. Gérard VIAL
AVRIL		
MARDI 2	GC	La vallée du Gier entre passé et avenir par Mme Christelle MOREL JOURNEL
JEUDI 4	<i>Sortie journée : Montbrison et son cœur historique : visite historique et musée d'Allard</i>	
MARDI 9	GC	L'exploitation du canal de GIVORS par M. Rolland FOURNEL
LUNDI 29	L'H	Naissance de la musique française par M. Patrick FAVRE -TISSOT
MAI		
JEUDI 16	<i>Sortie journée : Les sources de la Loire : Le Béage, le Gerbier de Jonc, Les Estables, Moudeyres...</i>	
JEUDI 23	L'H	Le western et l'histoire des États-Unis par M. Yves PÉDRONO
VENDREDI 31	L'H	Bienvenue à Broadway : conférence chantée par Patrick NIEDO et Cie Nوسفératu



## TENNIS - CLUB DE LORETTE

57 rue du Pilat - Complexe sportif Pierre Mendès France - 42420 Lorette  
Tél : 06 20 08 12 94 e-mail : tclorette@laposte.net [f tennisclublorette](https://www.facebook.com/tennisclublorette)



# C'EST LA RENTRÉE 2023-2024 !

## INTERCLUBS SENIORS

Toutes les équipes se maintiennent au niveau départemental : chez les messieurs, l'équipe 1 en D1, l'équipe 2 en D2, et l'équipe dames en D2.

## TOURNOI DE PRINTEMPS-ÉTÉ

Un peu plus de 100 personnes se sont inscrites au tournoi 4<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> séries (de NC à 15/1) qui s'est déroulé du 5 au 25 juin.

- **Dans le tableau dames**, Alizée PIRRERA (15/3 – TC Rive-de-Gier) l'emporte face à Marine VIALARD (15/3 – TC Michon),
- **Dans le tableau messieurs**, le local Rémi LAMOTTE (15/1 – TC Lorette) bat Jérémy HEMAIN (15/3 – TC Rive-de-Gier).
- **En consolante**, le vainqueur est Maxime DESSEL (30/2 – TC Lorette) contre Mattéo BROSSARD (30/1 – TC Rive-de-Gier).
- **Le meilleur parcours** revient à Julie BRUN (30/2 – TC Dorlay) qui a passé 7 tours et est arrivée en 1/2 finale !

Un grand merci à tous les bénévoles pour l'organisation du tournoi et au juge-arbitre Farès AMIRI.

## INSCRIPTIONS

Les permanences ont eu lieu début septembre. Un nouvel entraîneur vient renforcer l'équipe pédagogique : Christopher RUBERANZIZA.

Des séances d'essai ont été proposées pour visualiser le niveau des anciens et des nouveaux adhérents afin de constituer les groupes.

Les cours ont débuté la semaine du 18 septembre au Complexe sportif, à l'Ecluse, et sur les terrains extérieurs.



Les vainqueurs et finalistes du tournoi de juin



## À VENIR

- **INTERCLUBS SENIORS+**  
début octobre à mi-novembre
- **CHAMPIONNAT DE LA LOIRE SENIORS ET SENIORS+**  
à partir de mi-septembre
- **ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**  
20 octobre 2023
- **ARBRE DE NOËL DE L'ÉCOLE DE TENNIS**  
20 décembre 2023



## BASKET - BC LORETTE

Tél : 06 31 74 65 03 e-mail : bc-lorette@outlook.fr [f basketbclorette](https://www.facebook.com/basketbclorette)

# UNE FIN DE SAISON EXCEPTIONNELLE !

Après avoir réalisé un très joli parcours dans leur championnat classique, les seniors filles du BCL ont eu la chance de jouer un ultime match. En effet, en terminant premières de leur poule, elles se sont déplacées à Vougy, dans le roannais, le 25 juin 2023 pour connaître le nom de l'équipe championne DF2 de la Loire. Après 40 minutes de suspens elles l'ont fait ! Les Lorettoises se sont imposées 60 à 55 contre Le Coteau sous les encouragements des supporters

du club qui, nombreux, ont fait le déplacement. La saison prochaine, elles évolueront en DF1, pré-région.

Les seniors garçons, qui jouaient en DM2, ont réalisé une jolie saison également qui leur permet de grimper et de changer de catégorie. Ils joueront eux aussi en pré-région l'an prochain !

**Nous espérons vous voir nombreux au gymnase Pierre-Mendès France pour supporter nos deux équipes seniors !**



## À VENIR

- **SALON DU CHOCOLAT**  
4 et 5 novembre 2023 à l'Ecluse



## K.C.L. KARATÉ CLUB LORETTOIS

Dojo de l'Ecluse -30 rue Adèle Bourdon - 42420 LORETTE - e-mail : [kclorette@yahoo.fr](mailto:kclorette@yahoo.fr) - [www.kclorette.clubeo.com](http://www.kclorette.clubeo.com)  
 Sébastien : 06 03 16 00 05 - Hamid : 06 87 51 40 31 - Julien : 07 50 31 74 56 - [Facebook](https://www.facebook.com/KarateClubLorette) KarateClubLorette



# PRATIQUER LE KARATÉ, POURQUOI PAS VOUS ?

Vous pouvez suivre notre actualité sur notre **page Facebook**, notre **site internet** ou **nous contacter** pour tout renseignement.

### 5 NOUVELLES CEINTURES NOIRES !

Le 17 juin dernier, cinq candidats du Karaté Club Lorettois ont passé l'examen de la Ceinture Noire 1<sup>er</sup> DAN. Après une matinée d'évaluation, 100% de réussite ! Félicitations à Emmanuel, Eric, Grégory, Thomas et Vincent pour leur travail et pour leur succès mérité !

Nous vous invitons à venir les rencontrer au Dojo et échanger avec eux sur leur parcours. Pour ceux qui en douteraient encore, ils vous confirmeront qu'il n'y a pas d'âge limite pour commencer le Karaté et que la vision que l'on peut en avoir de l'extérieur est très certainement différente de la réalité.

### DÉBUT DE SAISON

Les cours ont repris depuis le mardi 5 septembre. Comme le veut la tradition maintenant, pour lancer la saison, nous avons eu le plaisir d'accueillir l'un des deux plus haut gradé français, Dominique Valera, Expert Fédéral, pour son premier stage après l'obtention de son 10<sup>e</sup> DAN, et pour le plus grand plaisir de tous.

C'est toujours un honneur pour nous de pouvoir compter sur sa présence pour continuer de transmettre son savoir, ses connaissances et son expérience aux jeunes générations. Vous

pouvez retrouver les photos et vidéos du stage sur notre page Facebook @KarateClubLorette.

### HORAIRES

Nous avons de la chance d'avoir sur notre commune un Dojo de qualité qui permet à notre structure associative de vous recevoir dans de très bonnes conditions, dans une ambiance familiale et amicale. Des cours sont proposés pour tous les âges à partir de la moyenne section de maternelle. N'hésitez pas à venir nous voir au Dojo de L'Ecluse aux horaires ci-après.

ACTIVITÉ	PUBLIC	JOUR	HORAIRES
BABY-KARATÉ	Enfants 4 à 6 ans	Mardi	17h15 - 18h
KARATÉ KIDS	Enfants 7 à 11 ans	Mardi Jeudi	18h - 19h
KARATÉ ADULTES	Ado - Adultes à partir de 12 ans	Mardi Jeudi	19h - 21h
KARATÉ- SELF DÉFENSE	Ado - Adultes à partir de 12 ans	Mardi	19h - 20h30



## STUDIO CORPS & JAZZ

4 ter rue du stade - 42420 Lorette - 04 77 79 17 67 - [www.studiocorpsjazz.fr](http://www.studiocorpsjazz.fr) - [@StudioCorpsJazz](https://www.facebook.com/StudioCorpsJazz) - [Instagram](https://www.instagram.com/StudioCorpsJazz)



# BRAVO À TOUS !

Le Studio Corps & Jazz est heureux d'avoir présenté le 8 juillet dernier son 1<sup>er</sup> spectacle de fin d'année à L'Écluse. Pas moins de 320 spectateurs étaient réunis pour encourager les 120 danseurs du studio, de l'école Jean de la fontaine et de l'association «Danse-moi une histoire» de Pollionay.



Bravo à tous les danseurs pour leur investissement, leur travail et leur enthousiasme autour de ce projet retraçant la vie de Joséphine Baker. Le public a été conquis.

La nouvelle saison débute, et les inscriptions restent ouvertes ! Rejoignez-nous autour de notre nouveau projet artistique ou pour nos ateliers bien-être : modern'jazz, classique, yoga,

pilâtes, ateliers parents/enfants, ateliers théâtre et différents stages tout au long de l'année...

Le studio a à cœur d'être au plus près de vous et de la commune : venez participer au flahmob d'octobre rose et retrouvez-nous à la fête du 8 décembre.

A très vite pour de nouvelles aventures chorégraphiques !

## SAISON 2023/2024

### SPORTING CLUB GRAND CROIX - LORETTE



*Nous recrutons des joueurs et joueuses*



**U6-U7** : 2017 / 2018  
**U8-U9** : 2015 / 2016  
**U10-U11** : 2013 / 2014  
**U12-U13** : 2011 / 2012  
**U14-U15** : 2009 / 2010  
**U18** : 2006 / 2007 / 2008

**IME (SPORT ADAPTÉ)** : à partir de 12 ans  
**SENIORS FÉMININES** : à partir de 15ans

*Le football pour tous !*

Pour plus d'informations n'hésitez pas à nous contacter

**ALESSI Anthony** : 06 52 37 18 44  
**GONON Nicolas** : 06 11 72 38 77

## ALLIANCE POUR LORETTE

### BIEN FAIRE... ET LAISSER BRAIRE

À Lorette comme ailleurs, la rentrée scolaire, plus encore que l'année civile annonce véritablement les projets et changements dans tous les domaines...

Pour les plus jeunes d'abord, le portail familles mis en place en juin remporte un vif succès auprès des Lorettois qui peuvent désormais inscrire leurs enfants à la cantine ou au CLSH sans se déplacer.

Toujours pour les jeunes, des travaux de contrôles d'accès seront entrepris dans les semaines à venir dans les écoles publiques afin de renforcer la sécurité des élèves.

Pour les prochains mois notre équipe aura à cœur de conjuguer deux grands projets structurants : pour la jeunesse, la construction d'un restaurant scolaire et pour tous les Lorettois, jeunes et moins jeunes, l'extension et l'aménagement de la nouvelle médiathèque/ludothèque.

**Vous le voyez chers Lorettois, qui nous avez massivement renouvelé votre confiance, notre équipe est active et ne manque pas de projets malgré les critiques d'autant plus sévères qu'elles émanent d'envieux qui voudraient faire la même chose, ou pire encore... critiquent et ne font rien du tout (sauf le buzz).**

Quand on agit, bien sûr, on prend le risque d'être critiqué, mais au moins sait-on qu'on participe à une dynamique et à l'intérêt général ! Il est beaucoup plus facile de jouer les opportunistes par des effets d'annonces démagogiques et... irresponsables (par exemple positions

contradictoires sur la crèche Coline et Colas, cantine à un euro avant parution du décret! Infos erronées sur les recrutements de la police municipale).

En effet depuis le 1<sup>er</sup> août, l'effectif de la police municipale est au complet, 3 policiers municipaux (dont un agent cynophile) et un ASVP. L'opposition municipale, qui devrait maintenant se réjouir, après avoir fustigé notre soi-disant incompétence à recruter et par là même assurer la sécurité des Lorettois, s'inquiète désormais du prix des croquettes du chien et du retentissement sur l'impôt des Lorettois! Chacun mène des combats à sa hauteur!

Alors il faut bien reconnaître que si l'opposition Lorettoise n'a pas vraiment de talent pour les grandes réalisations de politique municipale, elle a en revanche du génie lorsqu'il s'agit de brandir le chiffon rouge des combats ridicules (souvenons-nous de son indignation lors de l'achat de 250 maillots de bain pour la BNL\*) ou de saisir les tribunaux (tout en s'indignant ensuite des frais de justice que cela engendre).

**Nous sommes honnêtes et « droits dans nos bottes » et nous ne pouvons tolérer les mensonges que le groupe « Libres d'Agir pour Lorette » fait paraître dans son expression des élus.**

**En effet contrairement à ce qui est écrit dans l'affaire des chèvres, non seulement Madame la Préfète n'a pas donné de directives au maire, mais elle n'a jamais accepté de le recevoir pour évoquer les profonds désordres**

**lorettois. Quant à Monsieur le Procureur de la République, il a seulement interdit au Maire d'utiliser les armes de la police municipale ; ce qui a été fait.**

Sur la saison écoulée, la Baignade Naturelle a enregistré 19575 entrées dont 561 pour les scolaires de l'école Jean de la Fontaine en juin, 1841 entrées pour les centres aérés (Lorette et extérieurs), 313 entrées de groupes de personnes en situation de handicap ou dépendantes.

Comment peut-on, lorsqu'on est élu, faire preuve de tant de sottises et de besoin de faire parler de soi !

Malgré tout cela, nous avançons fidèles à notre plan de mandat sur lequel vous nous avez élus, et nous vous rendons compte de l'avancement de toutes les actions que nous entreprendrons.

Nous tenons à poursuivre l'embellissement de certains quartiers, et assurer à tous les Lorettois la qualité de vie à laquelle ils aspirent et cela malgré les règlements de comptes et les amertumes.

Le but d'une équipe municipale, c'est cela! Ce n'est pas la mauvaise foi et le besoin de faire parler de soi en permanence, les Lorettois l'ont bien compris.

*Le groupe Alliance pour Lorette*

*\*Au passage et pour info les maillots de bain ont été vendus et la BNL a connu une rupture de stock. Cette indignation en conseil municipal (relayée par la presse locale) était donc bien inutile.*

## LIBRES D'AGIR POUR LORETTE

### LES FOLLES DÉPENSES JUDICIAIRES DE GÉRARD TARDY

Près de 16 000 euros, c'est déjà le coût de l'affaire des chèvres pour le contribuable Lorettois. Une affaire qui n'est pas terminée puisque le maire a fait appel de sa condamnation pour des faits dont il a été reconnu coupable par le tribunal correctionnel le 29 juin. La note finale risque d'être plus que salée !

Des dépenses que Gérard Tardy aurait pu éviter s'il avait écouté les directives de la Préfète de la Loire Catherine Seguin et du Procureur de la République.

Nous sommes particulièrement attentifs à l'utilisation des deniers publics. Pour Gérard Tardy c'est une « obsession ». Pour nous c'est notre devoir d'élus.

Mais cela ne serait rien si le maire n'était pas l'objet de bien d'autres procédures judiciaires qui risquent encore de faire gonfler la note.

**Envie d'en savoir plus ?  
Rendez-vous sur [www.libresdagir.fr](http://www.libresdagir.fr)**

## INFORMATIONS PRATIQUES

### MAIRIE DE LORETTE

Place du III<sup>e</sup> Millénaire  
42420 LORETTE  
Tél. : 04 77 73 30 44

### PERMANENCES EN MAIRIE DE LORETTE (SUR RDV)

#### MISSION LOCALE

PERM. : mardi de 9h à 12h

#### A.T.M.P. - ASSOCIATION DES TITULAIRES MAJEURS PROTÉGÉS

PERM. : mardi de 15h30 à 16h30  
// 1 mardi par mois

#### ENTRAIDE SERVICE DES TUTELLES / ENTRAIDE SOCIALE

PERM. : jeudi de 9h à 12h  
// 1 jeudi par mois

### PERMANENCES EXTÉRIEURES

#### ASSISTANTE SOCIALE

Rue Rivoire Villemagne  
42420 Lorette

Tél : 04 77 73 38 80  
ou 04 77 83 01 30

PERM. : mardi et jeudi matin  
// sur rendez-vous

#### P.M.I.

Rue Rivoire Villemagne  
42420 Lorette

Tél : 04 77 73 23 54  
Tél pour RDV : 04 77 83 01 30

PERM. : 2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> mardi de 14h à 17h

#### CONCILIATEUR DE JUSTICE

Mairie de la Grand Croix

PERM. : 2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> mercredi du mois de 14h à 16h

### SERVICE MUNICIPAL ENFANCE

#### RELAIS DES ASSISTANTES MATERNELLES

87, rue Jean Jaurès  
Tél : 04 77 73 94 72

#### PÔLE JEUNESSE / CENTRE DE LOISIRS / RAMASSAGE SCOLAIRE / CANTINE

Rue Jules Ferry  
Tél : 04 77 73 59 65

### MÉDIATHÈQUE

#### YVES DUTEIL

7, rue Jean Moulin  
Tél : 04 77 73 67 44

### CRÈCHES

#### COLINE ET COLAS

3, rue Jean-Claude Delay  
Tél : 04 77 73 67 08

#### MICRO-CRÈCHE BABYNOUS

28, rue Eugène Brosse  
Tél : 04 77 73 07 62

#### MICRO-CRÈCHE LES P'TITS PAPOUS

3, lot. des 4 chemins  
Tél : 04 77 51 87 43

### LES ÉCOLES

#### ÉCOLE MATERNELLE MARIE CURIE

2, rue Fleury Thévenet  
Tél : 04 77 73 27 07

#### ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE JEAN DE LA FONTAINE

Place H. Bonnassières  
Tél : 04 77 73 20 85

#### ÉCOLE PRIVÉE NOTRE DAME DE LORETTE

1, place Neyrand Thiollière  
Tél : 04 77 73 27 16

### SALLES MUNICIPALES

#### L'ÉCLUSE

Rue Notre Dame  
Tél : 04 77 73 19 86

#### SALLE JEAN ROSTAND

Voie Jean Mugniery  
Tél : 04 77 73 30 44

### STADE / COMPLEXES

#### STADE DU DORLAY

Tél : 04 77 73 03 62

#### PIERRE-MENDÈS FRANCE

Tél : 04 77 73 18 70

#### BAIGNADE NATURELLE DE LORETTE

Tél : 04 77 73 30 44

### SERVICE DES EAUX

#### STÉPHANOISE DES EAUX

Tél : 09 77 409 441  
ou (URGENCES 24h/24  
Tél : 09 77 429 441)

### E.H.P.A.D.

#### RÉSIDENCE PARTAGE

1, rue Rivoire Villemagne  
Tél : 04 77 20 01 28

### DIVERS

#### LA POSTE

Tél : 3631

#### A.D.I.L. - AGENCE DÉPARTEMENTALE D'INFORMATION SUR LE LOGEMENT

Saint-Etienne  
Tél : 04 77 95 13 32

#### PÔLE EMPLOI

1A, cours Gambetta  
Rive de Gier  
Tél : 3939

### DÉCHÈTERIE DE LORETTE

Rue Adèle Bourdon  
Tél : 0 800 882 735

#### HORAIRES D'ÉTÉ DU 1<sup>ER</sup> AVRIL AU 31 OCTOBRE

- Lundi : 14h à 19h
- Mardi au vendredi : 10h à 12h et 14h à 19h
- Samedi : 9h30 à 12h et 14h à 19h
- Dimanche : 9h30 à 12h

#### HORAIRES D'HIVER DU 1<sup>ER</sup> NOVEMBRE AU 31 MARS

- Ferme à 18h au lieu de 19h.

### DÉCHÈTERIES EXTÉRIEURES

#### SAINT-CHAMOND

Tél : 0 800 882 735

#### TARTARAS

Tél : 0 800 882 735

### POLICE / GENDARMERIE

#### POLICE MUNICIPALE

Tél : 06 83 82 02 18  
PERM. : lundi de 10h à 12h

#### COMMISSARIAT DE SAINT-CHAMOND

Tél : 04 27 40 21 21

### POMPIERS / 18

### POLICE SECOURS / 17

### SAMU / 15

## ÉTAT-CIVIL / 3<sup>e</sup> TRIMESTRE 2023



NAISSANCES



MARIAGES



DÉCÈS

## INFORMATION IMPORTANTE

L'article du code civil, aux termes duquel chacun a droit au respect de sa vie privée, s'oppose notamment à la divulgation par les autorités publiques de tout élément de la vie privée d'une personne.

**La publication des annonces de l'état civil n'échappe pas à la règle.**

Les familles devront donc faire une demande écrite adressée à Monsieur le Maire pour demander à ce que soient publiés, dans le bulletin municipal, les naissances, les mariages ou le décès d'un membre de leur famille.

*Le Maire - Gérard Tardy*



## À VOS AGENDAS

### OCTOBRE

	EXPOSITION : PLANTES AUX MILLE VERTUS				Médiathèque
<b>MARDI 3</b>	SEMAINE BLEUE APRÈS-MIDI MUSICAL GROOVOX	//	13h30	Salle J. Rostand	C.C.A.S.
<b>SAMEDI 14</b>	NATURAL WOMAN BAND	//	20h30	Salle l'Ecluse	Festival Rhino Jazz(s)
<b>SAMEDI 28</b>	UN DINER D'ADIEU	//	20h30	Salle l'Ecluse	Festival de l'humour

### NOVEMBRE

	EXPOSITION : LE CHANGEMENT CLIMATIQUE				Médiathèque
<b>SAMEDI 4</b> <b>DIMANCHE 5</b>	SALON DU CHOCOLAT	//		Salle l'Ecluse	B.C.L.
<b>DIMANCHE 12</b>	COMMÉMORATIONS DU 11 NOVEMBRE	//	10h	Place H. Bonnassières	
<b>MARDI 14</b>	DEMAIN LA REVANCHE	//	20h30	Salle l'Ecluse	Festival de l'humour
<b>VENDREDI 24</b>	MARIANNE JAMES	//	20h30	Salle l'Ecluse	Festival de l'humour

### DÉCEMBRE

	BD'ART				Médiathèque
<b>VENDREDI 8</b>	FÊTE DES LUMIÈRES	//	18h	Place du III <sup>e</sup> Millénaire	
<b>JEUDI 14</b>	SPECTACLE CABARET	//	14h	Salle l'Ecluse	C.C.A.S.
<b>DIMANCHE 17</b>	REPAS DANSANT	//	12h	Salle l'Ecluse	C.C.A.S.

### JANVIER

<b>LUNDI 8</b>	LES VŒUX DE M. LE MAIRE	//	19h	Salle J. Rostand	
----------------	-------------------------	----	-----	------------------	--

*Lorette, ville d'avenir et de traditions*

ASSOCIATIONS // MERCI DE TRANSMETTRE VOTRE ARTICLE AVANT LE 1<sup>ER</sup> DÉCEMBRE 2023 // kiosque@ville-lorette.fr